



**Société anonyme au capital de 3 597 676,75 euros  
réparti en 71 953 535 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune**

**Siège social : 8 rue de la Croix Jarry  
75013 Paris  
428 859 052 RCS Paris**

---

**COMPTES CONSOLIDES  
COMPTES INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2024**

---

## BILAN CONSOLIDÉ CONDENSÉ INTERMÉDIAIRE NON AUDITÉ

En milliers de dollars

	Notes	A la date du	
		31-déc-23	31-mars-24
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles		671	677
Immobilisations corporelles	8	54 681	52 051
Droits d'utilisation	7	38 060	35 787
Actifs financiers non-courants	9	7 853	7 870
<b>Total actifs non courants</b>		<b>101 265</b>	<b>96 386</b>
<b>Actifs courants</b>			
Clients et comptes rattachés	10.1	569	16 036
Subventions à recevoir	10.2	20 900	23 100
Impôts différés actifs courants	4.5	-	409
Autres actifs courants	10.3	7 722	5 429
Actifs financiers courants	11	67 107	90 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	136 708	122 971
<b>Total actifs courants</b>		<b>233 005</b>	<b>258 073</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>334 270</b>	<b>354 459</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	15	4 365	4 376
Primes d'émission	15	522 785	523 596
Ecart de conversion		(36 690)	(37 243)
Réserves (déficit)		(304 707)	(405 808)
Résultat net, part du Groupe		(101 059)	5 643
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>84 695</b>	<b>90 566</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Total capitaux propres</b>		<b>84 695</b>	<b>90 566</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières non courants	12	49 125	62 618
Dettes de loyer non courantes	12	42 948	40 587
Provisions non courantes	18	2 200	2 241
Impôts différés passifs non courants	4.5	158	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>94 431</b>	<b>105 446</b>
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et dettes financières courants	12	5 289	5 174
Dettes de loyer courantes	12	8 502	8 404
Fournisseurs et comptes rattachés		19 069	16 051
Produits différés et passifs sur contrat	14	110 325	120 556
Provisions courantes	18	1 740	960
Impôts différés passifs courants		-	137
Autre passifs courants	13	10 219	7 165
<b>Total passifs courants</b>		<b>155 144</b>	<b>158 447</b>
<b>Total passifs</b>		<b>249 575</b>	<b>263 893</b>
<b>TOTAL DU PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>334 270</b>	<b>354 459</b>

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.*

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE NON AUDITE

En milliers de dollars, à l'exception des actions et des montants par actions

	Notes	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
		2023	2024
<b>Revenus</b>			
Chiffre d'affaires	4.1	139	4 528
Autres revenus	4.1	3 420	1 970
<b>Total Revenus</b>		<b>3 559</b>	<b>6 498</b>
<b>Charges opérationnelles</b>			
Frais de recherche et développement	4.2	(21 415)	(22 324)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(4 964)	(5 104)
Autres produits et charges opérationnels	4.2	(611)	35
<b>Total charges opérationnelles</b>		<b>(26 990)</b>	<b>(27 791)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(23 431)</b>	<b>(21 293)</b>
Produits financiers	4.4	775	29 410
Charges financières	4.4	(5 177)	(3 136)
<b>Résultat financier</b>		<b>(4 402)</b>	<b>26 275</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	4.5	-	<b>262</b>
Résultats des activités poursuivies		(27 833)	5 643
Résultats des activités destinées à être cédées	5	(4 691)	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(32 525)</b>	<b>5 643</b>
Résultat net, part du Groupe		(30 074)	5 643
Résultat net, part des minoritaires		(2 450)	-
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)</b>	<b>17</b>		
Résultat de base par action, part du Groupe (en dollars par action)		(0,58)	0,08
Résultat dilué par action, part du Groupe (en dollars par action)		(0,58)	(0,15)
Résultat de base par action des activités abandonnées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,04)	-
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,04)	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>			
Base		51 452 348	71 810 231
Dilué		51 452 348	103 093 741

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE CONDENSE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(32 525)</b>	<b>5 643</b>
Gains et pertes actuariels	(21)	(27)
Ecarts de conversion	(2 479)	(553)
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	3 673	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>1 173</b>	<b>(580)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(31 351)</b>	<b>5 063</b>
Résultat global, part du Groupe	(30 033)	5 063
Résultat global, part des minoritaires	(1 318)	-

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.*

**TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE CONDENSE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)**

En milliers de dollars

	Notes	Pour les trois mois clos le 31	
		mars,	
		2023	2024
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>			
Résultat net de la période		(32 525)	5 643
Résultat de la période des activités abandonnées		(4 691)	-
Résultat de la période des activités poursuivies		(27 833)	5 643
<b>Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>			
Ajustements:			
Transactions inter-sociétés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées (1)		38	-
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		4 456	4 569
Charge / (produit) financier net		4 401	(26 275)
Income tax		-	(262)
Charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		1 620	887
Variation nette des provisions		607	(704)
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		149	-
Gain de change (perte)		(80)	(146)
Charges/produits d'intérêts		616	1 863
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(16 025)</b>	<b>(14 424)</b>
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(1 277)	(13 464)
Variation des créances de subvention, de CIR et d'impôt		(3 116)	(2 213)
Variation des dettes d'exploitation		(6 211)	(5 885)
Variation des produits constatés d'avance		278	12 671
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(10 326)</b>	<b>(8 891)</b>
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(26 352)	(23 315)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(1 974)	-
<b>Variation de trésorerie des opérations d'exploitation</b>		<b>(28 326)</b>	<b>(23 315)</b>
<b>Opérations en capital</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	(37)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(213)	(218)
Variation des actifs financiers non courants	9	346	(105)
Cession (acquisition) des actifs financiers courants		-	(1 692)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		133	(2 051)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées		97	-
<b>Variation de trésorerie sur investissements</b>		<b>230</b>	<b>(2 051)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentation de capital Collectis après déduction des coûts de transaction	15	23 385	-
Souscription d'emprunts et dettes financières	12	-	16 251
Remboursement d'emprunts et dettes financières	12	(1 269)	(1 315)
Intérêts versés sur dettes de financement		(74)	(226)
Paiements des dettes de loyer	12	(2 768)	(2 814)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		19 275	11 896
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		506	-
<b>Variation de trésorerie sur opérations de financement</b>		<b>19 780</b>	<b>11 896</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>(8 316)</b>	<b>(13 470)</b>
<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b>		<b>93 216</b>	<b>136 708</b>
Ecart de change sur trésorerie en devises		669	(267)
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		2 054	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		83 515	122 971
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>	<b>11</b>	<b>85 570</b>	<b>122 971</b>

- (1) Les flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles des activités poursuivies et abandonnées étant présentés séparément, l'effet des transactions inter-sociétés entre les deux catégories est présenté dans les flux de trésorerie de chacune d'elles, bien que ces transactions soient entièrement éliminées dans les états financiers du Groupe.

*Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.*

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES  
(NON AUDITÉ)**

En milliers de dollars, excepté les données liées au nombre d'actions

	Notes	Capital actions ordinaires			Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		
		Nombre d'actions	Montant	Primes d'émission				Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>		<b>45 675 968</b>	<b>2 955</b>	<b>583 122</b>	<b>(28 605)</b>	<b>(333 365)</b>	<b>(106 139)</b>	<b>117 968</b>	<b>7 973</b>	<b>125 941</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	(30 074)	(30 074)	(2 450)	(32 525)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	62	(21)	-	41	1 132	1 173
<b>Résultat global</b>		-	-	-	<b>62</b>	<b>(21)</b>	<b>(30 074)</b>	<b>(30 033)</b>	<b>(1 318)</b>	<b>(31 351)</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	(106 139)	106 139	-	-	-
Augmentation de capital de Collectis		9 907 800	532	24 298	-	-	-	24 830	-	24 830
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital de Collectis		-	-	(1 445)	-	-	-	(1 445)	-	(1 445)
Transactions avec les filiales		-	-	-	-	287	-	287	(287)	-
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	<b>15</b>	-	-	1 979	-	-	-	1 979	386	2 365
Autres mouvements		-	-	132	-	18	-	149	-	149
<b>Solde au 31 mars 2023</b>		<b>55 583 768</b>	<b>3 487</b>	<b>608 086</b>	<b>(28 542)</b>	<b>(439 220)</b>	<b>(30 074)</b>	<b>113 735</b>	<b>6 754</b>	<b>120 489</b>
<b>Solde au 1er janvier 2024</b>		<b>71 751 201</b>	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>(36 690)</b>	<b>(304 707)</b>	<b>(101 059)</b>	<b>84 695</b>	-	<b>84 695</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	5 643	5 643	-	5 643
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	(553)	(27)	-	(580)	-	(580)
<b>Résultat global</b>		-	-	-	<b>(553)</b>	<b>(27)</b>	<b>5 643</b>	<b>5 063</b>	-	<b>5 063</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)		-	-	-	-	(101 059)	101 059	-	-	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions	<b>13</b>	204 334	11	-	-	-	-	11	-	11
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	<b>15</b>	-	-	887	-	-	-	887	-	887
Autres mouvements		-	-	(76)	-	(15)	-	(90)	-	(90)
<b>Solde au 31 mars 2024</b>		<b>71 955 535</b>	<b>4 376</b>	<b>523 596</b>	<b>(37 243)</b>	<b>(405 808)</b>	<b>5 643</b>	<b>90 566</b>	-	<b>90 566</b>

(1) La perte pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est affectée aux bénéfices non distribués dans le tableau de variations des capitaux propres en attendant la décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur l'affectation de cette perte.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES NON AUDITES 31 MARS 2024

### **Note 1. La Société**

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et de cellules progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CARs est le domaine le plus prometteur de la recherche contre le cancer, représentant un nouveau paradigme pour le traitement contre le cancer. Nous créons des immunothérapies de prochaine génération qui sont basés sur les cellules CAR T aux gènes sélectivement modifiés. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR T allogéniques va nous permettre de développer des produits rentables, « sur l'étagère » qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ciblage génique nous permet également de développer des produits candidats dotés d'attributs supplémentaires de sécurité et d'efficacité, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre focus sur l'immuno-oncologie, nous utilisons, à travers notre plateforme HEAL, nos technologies de modification ciblée des gènes pour développer les produits candidats HSC dans les maladies génétiques.

Collectis S.A, Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt, Inc jusqu'au 31 mai 2023, (ou « Calyxt ») sont parfois désignées le « Groupe », un groupe de sociétés consolidées.

Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a finalisé sa fusion inversée entièrement en actions avec Cibus Global, LLC (« Cibus Global ») (la « Fusions »). Dans le cadre de cette opération, chaque action ordinaire de Calyxt, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action, existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action (« classe A ») sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio d'échénage défini dans l'accord de le plan de fusion (l' « accord de fusion »). À la suite de la fusion le 1er juin 2023, la nouvelle entité opère sous le nom de Cibus Inc. (« Cibus »). La détention de Calyxt par Collectis a été réduite à 2,9% après cette transaction, qui a entraîné la perte de contrôle de Calyxt. Calyxt n'est donc plus consolidé depuis le 1er juin 2023.

### **Note 2. Principales méthodes comptables**

#### **2.1 Base de préparation**

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités de Collectis au 31 mars 2024 et pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 ont été approuvés par notre conseil d'administration le 28 mai 2024.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en milliers de dollars américains. Voir note 2.2.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 et ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (« IAS ») 34 Information financière intermédiaire, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés condensés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exception des nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes tel que décrit ci-dessous.

Les normes comptables IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), ainsi que les interprétations publiées par le comité d'interprétation des normes (« SIC ») et le comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC »).

### *Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes*

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2024, sans impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires :

- Amendements à l'IAS 1 concernant la classification des passifs (publiés en janvier 2020 et entrant en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à l'IAS 1 concernant la classification des dettes assorties de clauses restrictives (publiés en octobre 2022 et entrant en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2024)
- Amendement à IFRS 16 pour « clarifier comment un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de cession-bail » (publié en septembre 2022 et en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2024).
- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 concernant les accords de financement avec les fournisseurs (publiés en mai 2023 et entrant en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2024).

### *Normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore effectifs*

Les amendements et modifications aux normes suivants sont applicables pour les périodes comptables du premier trimestre ouverts après le 1er janvier 2024, comme précisé ci-dessous. Le groupe n'a adopté aucune de ces prises de position et aucun de ces amendements de manière anticipée. Nous évaluons actuellement si l'adoption de ces prises de position et amendements aura un impact matériel sur nos résultats opérationnels, notre situation financière ou nos flux de trésorerie :

- Amendements à l'IAS 21 concernant l'absence d'échangeabilité des monnaies étrangères (publiés en août 2023 et entrant en vigueur pour les périodes comptables à compter du 1er janvier 2025)
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publiée en avril 2024 et applicable aux exercices comptables à compter du 1er janvier 2027)

### *Continuité d'exploitation*

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 123,0 millions de dollars au 31 mars 2024, et compte tenu de l'investissement en capital de 140 millions de dollars reçu le 3 mai 2024, conformément à l'accord d'investissement additionnel, daté du 14 novembre 2023 entre la Société et AstraZeneca Holdings B.V. (voir Note 20), la société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités jusqu'en 2026 et donc pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés condensés intermédiaires.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des risques et incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en raison d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement ou choisir de réviser notre stratégie afin d'étendre notre marge de manœuvre financière.

## **2.2 Monnaie de présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis, à savoir l'euro. Nous pensons que cette présentation améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs résultats financiers en dollars.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date

de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

### **2.3 Périmètre de consolidation et intérêts minoritaires**

#### *Principes comptables*

Nous contrôlons toutes les entités légales incluses dans la consolidation pour toutes les périodes présentées. Un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé aux rendements variables par son engagement vis-à-vis de l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements de par son pouvoir sur l'entité. Le contrôle exige un pouvoir, une exposition à la variabilité des rendements et un lien entre les deux parties.

Pour avoir du pouvoir, l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité réelle de contrôler les activités pertinentes qui affectent notablement les rendements de l'entité.

Pour déterminer le contrôle, les droits de votes potentiels qui sont significatifs sont pris en considération.

La consolidation d'une entité commence lorsque le Groupe obtient le contrôle sur l'entité et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de l'entité.

Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, le revenu, les dépenses et les flux de trésorerie relatifs aux transactions entre les membres du Groupe sont intégralement éliminés en consolidation.

#### *Investissements dans les entreprises associées*

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle, mais qu'il ne contrôle pas. L'influence notable est évaluée par le biais des droits de vote et d'autres facteurs qualitatifs.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement reconnues à leur coût d'acquisition.

Les états financiers consolidés comprennent la part du Groupe dans le résultat global total des entreprises associées à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Si la part du Groupe dans les pertes excède sa participation, la valeur comptable des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa part dans les pertes additionnelles, à moins qu'il n'ait une obligation légale ou implicite de supporter une partie des pertes additionnelles ou d'effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

### **2.4 Traitement comptable des transactions significatives affectant la période**

Nous présentons dans cette note 2.4 le traitement comptable appliqué dans les états financiers consolidés de Collectis au 31 décembre 2023 et pour la période de trois mois close au 31 mars 2024 concernant les accords de collaboration et d'investissement conclus avec AZ Holdings et AstraZeneca Ireland Limited ("AZ Ireland") et, avec AZ Holdings et leurs filiales respectives, "AstraZeneca". L'objectif de cette note 2.4 est de rassembler les informations sur ces transactions et leur traitement comptable dans les états financiers du Groupe. Elle est complétée par des informations sur les postes spécifiques des états financiers impactés par ces transactions dans les notes aux états financiers dédiées à ces postes ci-après.

Le 1er novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont annoncé avoir conclu un accord de collaboration et de recherche conjointe (l'« ACR AZ ») et un accord d'investissement initial.

Conformément à l'ACR AZ, AZ Ireland et Collectis collaboreront pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits candidats de thérapie cellulaire et génique, sélectionnés parmi un plus grand nombre de cibles potentielles identifiées par AZ Ireland, à des fins thérapeutiques, prophylactiques, palliatives et analgésiques chez l'homme. Chaque partie sera responsable de l'exécution des activités de recherche et de développement sur la base de plans de recherche (chacun d'eux étant un "Plan de Recherche") à convenir tout au long de la période de collaboration initiale de cinq ans dans le cadre de l'ACR AZ.

Conformément à l'Accord d'Investissement Initial (l'« AII »), AZ Holdings a réalisé un investissement initial de 80 millions de dollars dans Collectis en souscrivant 16 000 000 actions ordinaires au prix de 5,00 dollars par action. Suite à l'investissement initial, AZ Holdings détient environ 22% du capital social et 21% des droits de vote de la société.

Suite à cette première prise de participation d'AZ Holdings, Collectis et AZ Holdings ont signé le 14 novembre 2023 un Accord d'Investissement Additionnel (l'« AIA ») pour une prise de participation supplémentaire de 140 millions de dollars ("l'Investissement Additionnel") par AZ Holdings qui est soumise à la réalisation des conditions de clôture décrites ci-après. L'Investissement Additionnel a été réalisé par la souscription de 10 000 000 actions privilégiées convertibles de « classe A » et de 18 000 000 actions privilégiées convertibles de « classe B », dans chaque cas au prix de 5,00 \$ par action. Les deux catégories d'actions privilégiées bénéficieront d'une préférence de liquidation et sont convertibles en actions ordinaires avec les mêmes droits que les actions ordinaires en circulation, à raison d'une action pour une action. L'Investissement Additionnel a été réalisé le 3 mai 2024 (voir note 20).

#### *Analyse de l'accord de collaboration en matière de recherche conjointe*

En plus d'un paiement initial de 25 millions de dollars versé par AZ Ireland à Collectis dans le cadre de l'ACR AZ, AZ Ireland remboursera à Collectis ses coûts de recherche budgétés associés aux cibles identifiées dans le cadre de l'ACR AZ. Collectis est également éligible pour recevoir une commission d'exercice d'option et des paiements d'étape liés au développement, à la réglementation et aux ventes, allant de 70 millions de dollars à 220 millions de dollars, pour chacun des 10 produits candidats, plus des redevances échelonnées, qui peuvent aller d'un chiffre moyen à deux chiffres, sur la base de la vente des produits sous licence (tels que définis dans le ACR).

Dans le cadre de notre analyse de l'ACR AZ selon les exigences de la norme IFRS 15, nous avons conclu que le paiement initial de 25 millions de dollars doit être inclus dans le prix de la transaction à l'entrée en vigueur du contrat et alloué à chaque activité de recherche sur une base raisonnable.

Le 4 mars 2024, AZ Ireland et Collectis ont approuvé le premier Plan de Recherche. Suite à cet événement et conformément à l'ACR AZ, Collectis est en droit de recevoir l'étape correspondante de 10 millions de dollars. Ces 10 millions de dollars sont présentés parmi les créances commerciales au 31 mars 2024. Sur la base de notre évaluation de l'avancement de notre obligation de performance, ce paiement d'étape a été comptabilisé à hauteur de 1,0 million de dollars en revenus au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, le montant résiduel étant classé en tant que revenu différé au 31 mars 2024.

#### *Interdépendance de l'accord d'investissement initial et de l'accord d'investissement additionnel avec l'ACR AZ*

L'AII et l'ACR AZ ont tous deux été signés le 1er novembre 2023, et l'AIA a ensuite été signé le 14 novembre 2023. L'AII, l'AIA et l'ACR AZ ont été négociés simultanément, et l'exécution de l'AII était une condition à la signature de l'ACR AZ. En outre, pour l'AII et l'AIA, le prix par action en vertu de ces accords a été fixé à un niveau significativement plus élevé que le prix coté sur le marché pour les actions ordinaires de la Société à leurs dates de signature respectives.

Compte tenu de tous ces facteurs, nous avons conclu que, conformément aux normes comptables IFRS et à des fins comptables uniquement, l'AII, l'AIA et l'ACR AZ sont comptabilisés comme une transaction unique car ils n'ont pas été négociés sur la base de conditions de marché indépendantes.

Par conséquent, conformément aux normes comptables applicables, nous avons affecté une partie des produits reçus d'AZ Holdings dans le cadre de l'AII et la juste valeur initiale du dérivé comptabilisé pour l'AIA à l'ACR AZ en tant que contrepartie supplémentaire pour les services à rendre dans le cadre de l'ACR AZ, qui sont comptabilisés en tant que produits différés.

Pour estimer la partie du prix d'achat des actions qui dépasse la juste valeur, nous avons d'abord évalué la juste valeur des deux accords d'investissement à la date de comptabilisation initiale (c'est-à-dire le 1er novembre 2023 pour l'AII et le 14 novembre 2023 pour l'AIA) et attribué à l'ACR AZ une partie du produit de l'achat des actions égale à la différence entre cette détermination initiale de la juste valeur et le prix de la transaction, c'est-à-dire le produit reçu. Le produit de l'AIA étant nul à la date de création, le 14 novembre 2023, la juste valeur initiale de l'AIA est attribuée en totalité à l'ACR AZ.

La juste valeur de l'AII à la date de comptabilisation initiale a été déterminée sur la base du cours de l'action Collectis à la date de signature, comme indiqué ci-dessous :

	A la date du 1er novembre 2023
Nombre d'actions émises	16 000 000
Prix de l'action spot (en €)	2,63
Taux de change spot	1,05
Juste valeur des actions en milliers de dollars	44 272
Produit reçu de l'augmentation de capital en milliers de dollars	80 000
<b>Montant réaffecté à l'Accord de Collaboration en milliers de dollars</b>	<b>35 728</b>

La méthode d'évaluation et les paramètres utilisés pour estimer la juste valeur de l'AIA à la date de comptabilisation initiale sont détaillés dans la section « *Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel* » ci-dessous. La juste valeur initiale de l'AIA est de 48,4 millions de dollars.

Conformément aux normes IFRS applicables, nous avons alloué 35,7 millions de dollars du produit reçu de la vente d'actions ordinaires à l'AII à l'ACR AZ et 48,4 millions de dollars, représentant la juste valeur du dérivé de l'AIA à l'ACR AZ.

Comme cette considération supplémentaire est fixée dès le début de l'AII et de l'AIA, elle est reflétée dans le prix de transaction de l'ACR AZ dès le début et allouée en produit différé pour un total de 84,1 millions de dollars. Les revenus correspondants seront comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat, conformément aux caractéristiques des obligations de performance de l'ACR AZ, lorsqu'elles seront remplies.

#### *Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel*

A la date de signature de l'AIA, la clôture de cette prise de participation supplémentaire était soumise à :

- L'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis. Celle-ci s'est tenue le 22 décembre 2023 et a approuvé la création des actions de préférence convertibles "classe A" et "classe B" et la délégation de son pouvoir d'augmentation de capital au conseil d'administration.
- L'approbation de cet investissement par le Ministère de l'Economie et des Finances, conformément à la réglementation française sur les investissements directs étrangers.
- D'autres conditions de clôture habituelles.

Ce contrat répond à tous les critères relatifs aux dérivés et doit donc être comptabilisé conformément aux principes de la norme IFRS 9, selon laquelle l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le compte de résultat.

À la date de clôture de l'AIA (c'est-à-dire à l'achèvement de l'investissement additionnel), les liquidités reçues seront comptabilisées au bilan, le dérivé sera décomptabilisé et toute différence entre les liquidités reçues et la juste valeur du dérivé à la date de clôture sera comptabilisée en diminution de la prime d'émission et du capital social.

#### *Evaluation du dérivé*

Le 14 novembre 2023, la conclusion de l'AIA constituait un engagement d'AZ Holdings et ne constituait pas un engagement ferme de Collectis de livrer les actions, la réalisation de l'opération restant soumise à des conditions préalables, y compris l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Collectis. L'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur cette opération s'est tenue le 22 décembre 2023 et nos demandes ont été approuvées.

Sur la base de ce schéma, nous évaluons l'AIA lors de sa comptabilisation initiale comme une option de vente détenue par Collectis avec une échéance à la date de l'assemblée générale des actionnaires. A partir de la date d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de Collectis, nous évaluons l'AIA comme une vente à terme d'actions nouvelles, avec une échéance à la date prévue d'achèvement de l'investissement. L'absence de dividendes et la courte durée résiduelle de la vente à terme rendent les deux types d'instruments économiquement similaires et cette distinction a un impact limité sur l'évaluation.

La juste valeur du dérivé est estimée comme suit :

- Sur la base de la date d'échéance du dérivé attendue par la direction, nous avons estimé la juste valeur conditionnelle à la réalisation de la transaction en utilisant un modèle de valorisation avec des données observables telles que le

cours de l'action Collectis, le taux sans risque et le taux de change à l'échéance. Les données sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

- Nous avons appliqué à cette juste valeur conditionnelle une pondération basée sur l'estimation par la direction de la probabilité de réalisation de la transaction, c'est-à-dire de la réalisation des conditions suspensives restantes. Pour estimer cette probabilité de réalisation, nous avons estimé pour chaque condition suspensive la probabilité qu'elle se réalise sur la base de critères empiriques, qualitatifs et quantitatifs à chaque date d'évaluation.

Compte tenu de l'absence de mouvements significatifs du cours de l'action le 14 novembre 2023 et après, nous considérons que le marché anticipait déjà cet investissement à cette date, et en conséquence ces évaluations ne devaient pas être ajustées pour des effets dilutifs.

Comme l'évaluation est basée sur des facteurs observables et non-observables (principalement la probabilité de réalisation de la transaction et la durée de vie prévue du dérivé), c'est un instrument de niveau 3 selon la classification des justes valeurs de IFRS 13.

Lors de la comptabilisation initiale le 14 novembre 2023 et au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024, les hypothèses utilisées et les résultats de l'évaluation sont les suivants :

	A la date du 14 novembre 2023	A la date du 31 décembre 2023	A la date du 31 mars 2024
Nombre d'actions à émettre	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Prix de souscription (en \$)	5,00	5,00	5,00
Durée de vie prévue du dérivé (en années)	0.11	0.25	0,09
Prix de l'action spot (en €)	2,33	2,76	2,49
Taux de change	1,09	1,10	1,08
Taux sans risque à l'échéance	5,7%	5,5%	5,4%
Volatilité	119,6%	-	-
Probabilité de réalisation de la transaction	72,0%	81,0%	100,0%
Juste valeur en milliers de dollars	<b>48 365</b>	<b>42 694</b>	<b>64 017</b>

Au 31 mars 2024, nous considérons que la probabilité de survenance de la clôture de l'Investissement Additionnel est de 100% et que l'échéance attendue est d'un mois. En effet, à cette date, toutes les conditions suspensives étaient remplies. L'Investissement Additionnel a été clôturé le 3 mai 2024, confirmant les hypothèses retenues.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du dérivé est de 48,4 millions de dollars. La juste valeur de cet instrument a été réévaluée le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 et s'élève respectivement à 42,7 millions et 64,0 millions de dollars. La différence de 21,3 millions de dollars entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 dans l'évaluation de la juste valeur a été comptabilisée dans les produits financiers au compte de résultat de la période de 3 mois close le 31 mars 2024.

*Analyse des obligations de performance de Collectis dans le cadre de l'accord de collaboration en matière de recherche conjointe*

Nous considérons que Collectis a deux obligations de performance en vertu de chacun des Plans de Recherche que Collectis et AZ Ireland ont conclus : une composante de service sous la forme d'activités de recherche déléguées et une composante de licence sous la forme d'une option de licence en vertu de laquelle Collectis, si AZ active son option, permet à AZ d'exploiter la propriété intellectuelle créée dans le cadre de l'ACR AZ.

Cependant, la composante de licence de propriété intellectuelle n'est pas distincte de la composante de service dans le contrat car les deux composantes sont essentielles et fortement liées.

L'obligation de performance combinée est satisfaite au fil du temps parce que, en vertu des termes de l'ACR AZ, AZ Ireland a un droit exclusif sur la propriété intellectuelle créée dans le cadre de chaque Plan de Recherche. En conséquence, Collectis

n'aurait pas de droit sur cette propriété intellectuelle et donc pas d'utilisation alternative en dehors de l'exécution du Plan de Recherche, et Collectis a un droit exécutoire au paiement pour les travaux réalisés à date.

L'obligation de Collectis de générer une propriété intellectuelle sur laquelle AZ Ireland aura un droit exclusif est limitée aux activités du Plan de Recherche et il n'y aura pas d'autres activités de recherche après l'achèvement de chaque Plan de Recherche. Par conséquent, l'obligation de performance combinée dans le cadre d'un Plan de Recherche est satisfaite sur la durée du Plan de Recherche, c'est-à-dire sur la période pendant laquelle Collectis effectuera les activités de recherche.

Dans le cadre de chaque Plan de Recherche, nous mesurerons l'avancement de nos obligations de performance sur la base des coûts de recherche encourus par rapport au budget total des coûts pour ce Plan de Recherche.

Nous allouons les paiements d'avance d'un montant total de 109,1 millions de dollars, composé du paiement d'avance de l'ACR de 25 millions de dollars, le paiement d'avance de l'AII de 35,7 millions de dollars et le paiement d'avance de l'AIA de 48,4 millions de dollars, à chacun des plans de recherche sur une base raisonnable.

Nous évaluerons le prix de transaction attribué à chaque Plan de Recherche à chaque fin de période, en incluant les éléments variables dans le prix de transaction uniquement s'il est hautement probable qu'une reprise significative ne se produira pas, et en tenant compte de la part des paiements d'avance attribués à chaque Plan de Recherche. Nous appliquerons à ce total le pourcentage d'avancement déterminé comme décrit ci-dessus pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au compte de résultat pour chaque Plan de Recherche.

### **Note 3. Périmètre de consolidation et entités non-consolidées**

#### *Entités consolidées*

Au 31 mars 2024, Collectis S.A. détient 100% de Collectis Inc. qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc.

Pour les trois mois clos au 31 mars 2023, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. Voir Entités non-consolidées ci-dessous.

Pour les trois mois clos au 31 mars 2023, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyx.

Au 31 mars 2023, Collectis S.A. détient 100 % de Collectis, Inc. qui détient 100 % de Collectis Biologics, Inc. et environ 48,2% des actions ordinaires en circulation de Calyxt. Les droits de vote de Collectis ont continué à donner à la société le pouvoir de diriger les activités pertinentes de Calyxt et, par conséquent, Calyxt a toujours été consolidée. Calyxt a été déconsolidée le 1er juin 2023. Voir Entités non consolidées ci-dessous.

#### *Investissements dans des entreprises associées*

Nous avons signé le 29 décembre 2022 un Contrat de Collaboration avec Primera Therapeutics, Inc. (« Primera »). Dans le cadre de cet accord, Primera et Collectis ont acceptés de co-développer une plateforme technologique pour l'ingénierie de l'ADN mitochondrial qui pourrait permettre de développer des thérapies efficaces pour les maladies mitochondriales.

Dans le cadre de l'accord de collaboration avec Primera, Collectis apporte son expérience et son expertise en matière de recherche, de technologie, de fabrication et de développement clinique dans le domaine de l'édition de gènes. L'accord de collaboration accorde également à Primera le droit d'exercer une option mondiale exclusive pour une licence de Collectis sur un maximum de cinq produits candidats développés dans le cadre de la collaboration. Si Primera exerce son option, Collectis serait éligible à des paiements d'étape et à des redevances sur les ventes nettes des produits développés dans le cadre de la collaboration.

Conformément à l'accord de collaboration conclu avec Primera Therapeutics, Inc. (Primera) le 29 décembre 2022, Collectis a signé le 17 mai 2023 un accord de souscription et un accord d'actionnariat et reçoit 234 570 actions ordinaires de Primera, représentant une participation de 19,0 % et 19,0 % des droits de vote de Primera à cette date, ainsi que le droit de désigner un membre du conseil d'administration de Primera.

Nous considérons que, depuis le 17 mai 2023, nous avons une influence notable sur Primera, comme définie par IAS 28, car, en plus des droits de vote, Collectis reçoit et occupe activement un siège au conseil d'administration de Primera et Collectis fournit à Primera l'accès à des informations techniques essentielles. Par conséquent, notre investissement dans Primera est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 17 mai 2023.

Lors de la comptabilisation initiale, la participation dans une entreprise associée est comptabilisée au coût d'acquisition. Nous considérons que la meilleure estimation de la juste valeur de la contrepartie donnée à Primera est la juste valeur des actions de Primera reçues par Collectis. La juste valeur de l'investissement est immatérielle.

Au 31 mars 2024, suite à l'augmentation de capital de Primera intervenue depuis le 17 mai 2023, nous détenons 17,0 % des actions et des droits de vote de Primera et considérons que nous continuons à exercer une influence notable sur Primera. Après avoir pris en compte la perte nette de Primera entre le 17 mai 2023 et le 31 mars 2024 et appliqué notre taux de participation, la valeur de notre investissement demeure immatérielle. Nous n'avons aucune obligation légale ou contractuelle de supporter les pertes excédant notre part.

Compte tenu des montants non significatifs tant lors de la comptabilisation initiale qu'au 31 mars 2024, nous ne présentons pas les investissements dans les entreprises associées sur une ligne spécifique de notre état consolidé de la situation financière ou de notre état consolidé des résultats. Notre part de la perte de Primera au 31 mars 2024 a été comptabilisée dans les autres charges d'exploitation.

#### *Entités non-consolidées*

L'entité Calyxt était consolidée jusqu'au 31 mai 2023.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée (la "Fusion") avec Calyxt, Calyxt absorbant Cibus. Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. Le 13 janvier 2023, Calyxt, Calypso Merger Subsidiary, LLC, une société détenue à 100% par Calyxt, Cybus et d'autres parties, ont conclu un accord et un plan de fusion concernant cette transaction entièrement en actions (la fusion Calyxt). A l'issue de celle-ci, Collectis SA verrait sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entraînant une perte de contrôle sur Calyxt.

Dans ce contexte, depuis le 23 novembre 2022, et tant que le Groupe conserve le contrôle de Calyxt, les actifs et passifs de Calyxt sont présentés dans les états financiers en tant qu'actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente pour toutes les périodes présentées, conformément à la norme IFRS 5. Les états des opérations consolidées, les états du résultat global consolidé et les états des flux de trésorerie consolidés reflètent la présentation de Calyxt en tant qu'activité abandonnée pour toutes les périodes comparatives présentées.

Au 31 mai 2023, la participation de Collectis S.A. dans Calyxt s'élevait à 48,0%. Les droits de vote de Collectis continuaient de donner à la société le pouvoir de diriger les activités pertinentes de Calyxt et, par conséquent, Calyxt était toujours consolidée jusqu'au 31 mai 2023. Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a officiellement fusionné avec Cibus Global, LLC. et le 1er juin 2023, l'entité est devenue Cibus, Inc.

Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire de Calyxt existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio défini dans l'accord de fusion. La participation de Collectis dans Cibus a été réduite à 2,9 % le 1er juin 2023, entraînant la perte de contrôle de Collectis sur Cibus.

Le Groupe a considéré qu'il n'avait plus le contrôle de Calyxt depuis le 1er juin 2023. Par conséquent, Calyxt a été déconsolidée le 31 mai 2023. Les résultats de Calyxt sont inclus dans les résultats du Groupe jusqu'au 31 mai 2023 et continuent à être présentés en tant que résultat des activités abandonnées jusqu'à cette date.

A la date de déconsolidation, nous avons décomptabilisé les actifs et passifs de Calyxt ainsi que toute participation minoritaire dans Calyxt à leur valeur comptable. Nous avons comptabilisé la participation conservée dans Calyxt à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Nous avons également reclassé en résultat les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt qui devraient être reclassés selon les normes IFRS applicables.

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, notre investissement dans Calyxt a été classé dans les actifs financiers non courants et évalué à sa juste valeur au 31 mars 2024.

#### *Intérêts minoritaires*

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 50,9% de Calyxt au 31 décembre 2022 et une participation de 52,0% au 31 mai 2023. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt puis lors de la réalisation de l'offre subséquente de titres Calyxt et du programme ATM de Calyxt ainsi que par l'acquisition et l'exercice des attributions d'actions.

Le 31 mai 2023, Calyxt a été déconsolidé, nous avons donc décomptabilisé les intérêts minoritaires de Calyxt.

Depuis le 1er juin 2023, il n'y a plus d'intérêts minoritaires car le Groupe détient 100% d'intérêts de toutes les entités consolidées.

#### Note 4. Informations concernant le compte de résultat consolidé du Groupe

##### 4.1 Chiffre d'affaires et autres produits

###### *Chiffre d'affaires par nature*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
	en milliers de dollars	
<b>Accords de collaboration</b>	-	<b>4 434</b>
Produits de licences	107	88
Ventes de produits	31	6
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>139</b>	<b>4 528</b>

###### *Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
	en milliers de dollars	
Depuis la France	139	4 528
Depuis les USA	-	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>139</b>	<b>4 528</b>
Crédit d'Impôt Recherche	3 116	1 932
Subventions d'exploitation et autres	304	38
<b>Autres revenus</b>	<b>3 420</b>	<b>1 970</b>
<b>Total revenus</b>	<b>3 559</b>	<b>6 498</b>

Les revenus de 4,5 millions de dollars au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 reflètent principalement les 4,4 millions de dollars reconnus en 2024 en lien avec notre obligation de performance rendue dans le cadre du premier plan de recherche de l'ACR AZ avec AZ Ireland, alors que les revenus de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023 sont immatériels.

Les produits comptabilisés au titre du premier Plan de Recherche avec AZ Ireland ont été estimés conformément aux dispositions énoncées à la note 2.4. Nous avons estimé l'avancement de notre obligation de performance sur la base des coûts encourus à ce jour par rapport aux coûts totaux budgétés pour le premier Plan de Recherche. Nous avons appliqué le pourcentage d'avancement ainsi obtenu au prix total de la transaction alloué à ce Plan de recherche, à l'exclusion des rémunérations variables pour lesquelles il n'est pas hautement probable qu'une reprise significative ne se produise pas. Au 31 mars 2024, le prix de transaction alloué à ce Plan de recherche hors rémunération variable pour laquelle il n'est pas hautement probable qu'une reprise significative ne se produise pas correspond au jalon de développement déjà atteint, au montant des frais de recherche refacturables conformément au contrat et à la part des paiements initiaux alloués à ce Plan de Recherche.

La diminution des autres revenus de 1,5 million de dollars entre les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2023 et 2024 reflète une diminution du crédit d'impôt à la recherche de 1,2 million de dollars en raison d'une diminution des dépenses admissibles, et la comptabilisation au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2023 de 0,3 million de dollars représentant la partie d'un paiement initial de Bpifrance ("BPI") correspondant à une subvention en vertu de notre accord de subvention et d'avance remboursable avec BPI, qui a été signé en mars 2023.

## 4.2 Charges opérationnelles

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
<b>Recherche et développement</b>		
Salaires et charges sociales	(9 057)	(9 252)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(134)	(195)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 103)	(582)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(10 294)</b>	<b>(10 030)</b>
Achats et charges externes	(6 658)	(7 608)
Autres	(4 463)	(4 686)
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(21 415)</b>	<b>(22 324)</b>

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
<b>Frais administratifs et commerciaux</b>		
Salaires et charges sociales	(1 503)	(1 744)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(74)	(86)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(517)	(305)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(2 094)</b>	<b>(2 135)</b>
Achats et charges externes	(2 142)	(2 345)
Autres	(728)	(624)
<b>Frais administratifs et commerciaux</b>	<b>(4 964)</b>	<b>(5 104)</b>

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et charges sociales	(10 560)	(10 996)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(208)	(281)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(1 620)	(887)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(12 388)</b>	<b>(12 165)</b>

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(611)</b>	<b>35</b>

Suite à un changement récent de son modèle d'entreprise, le Groupe a décidé de réviser la présentation des dépenses d'exploitation et les informations comparatives en conséquence.

L'augmentation du total des charges d'exploitation de 0,4 million de dollars entre la période de trois mois close le 31 mars 2023 et la période de trois mois close le 31 mars 2024 résulte principalement (i) d'une augmentation de 1,3 million de dollars des achats, charges externes et autres, (ii) d'une augmentation de 0,4 million de dollars des salaires partiellement compensée par (i) une diminution de 0,7 million de dollars de la charge de rémunération à base d'actions sans impact sur la trésorerie et (ii) une diminution des autres charges d'exploitation nettes de 0,6 million de dollars.

### 4.3 Secteurs opérationnels

#### *Principes comptables*

Les secteurs à présenter sont identifiés comme des composantes du groupe qui disposent d'informations financières distinctes pouvant être évaluées par le principal décideur opérationnel (« CODM »), à des fins d'évaluation de la performance et d'affectation des ressources.

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, le CODM de Collectis est composé de :

- Le Directeur Général ;
- Le vice-président exécutif du CMC et de la fabrication ;
- Le vice-président senior de la fabrication aux États-Unis ;
- Le directeur scientifique ;
- Le Directeur Financier ;
- Le directeur juridique ;
- Le directeur des affaires
- Le directeur de la réglementation et de la conformité pharmaceutique ;
- Le directeur médical ; et
- Le directeur des ressources humaines.

Jusqu'au 31 mai 2023, nous considérons nos opérations et gérons nos activités dans deux secteurs opérationnels et déclarables qui sont engagés dans les activités suivantes :

- **Thérapeutique** : ce secteur est focalisé sur le développement (i) de produits candidats aux gènes sélectivement modifiés allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (UCART) dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des produits candidats cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (HSPC) dans d'autres indications thérapeutiques. Ces démarches sont basées sur notre technologie de base exclusive. Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Collectis S.A., Collectis, Inc. et Collectis Biologics, Inc. L'activité de holding de Collectis S.A. est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que les fonctions support.
- **Plantes** : Ce segment se concentre sur l'utilisation de la plateforme technologique propriétaire PlantSpring™ de Calyxt pour modifier le métabolisme des plantes afin de produire des matériaux et des produits innovants, durables et à forte valeur ajoutée, afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs de développement durable et leurs objectifs financiers. Calyxt a envisagé de proposer ses offres de produits diversifiées principalement par le biais de son système de production propriétaire BioFactory™. Ces segments correspondaient à l'activité de Calyxt. Au 31 mai 2023, immédiatement avant la réalisation de la Fusion, nous détenions une participation de 48,0 % dans Calyxt.

Depuis le 1er juin 2023 et la déconsolidation de Calyxt, nous gérons notre activité selon un seul segment opérationnel et de reporting, le segment Thérapeutique.

#### 4.4 Charges et produits financiers

Produits et charges financiers	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	681	1 917
Gains de change	32	3 524
Gains sur évaluation de juste valeur	62	23 970
<b>Produits financiers</b>	<b>775</b>	<b>29 410</b>
Intérêts sur les passifs financiers	(117)	(1 100)
Pertes de change	(989)	(1 327)
Perte sur évaluation de juste valeur	(3 336)	(19)
Intérêts sur les dettes de location	(787)	(689)
Autres charges financières	52	-
<b>Charges financières</b>	<b>(5 177)</b>	<b>(3 136)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 402)</b>	<b>26 275</b>

L'augmentation des produits financiers de 28,6 millions de dollars entre les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et 2024 est principalement attribuable à une augmentation du gain de nos investissements financiers de 1,2 million de dollars, un gain de 21,3 millions de dollars dans la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé AIA, un gain de 1,3 millions de dollars dans la variation de la juste valeur des bons de souscription d'action relatifs à la tranche A et B de la Banque Européenne d'Investissement ("BEI"), et un gain de 1,4 million de dollars sur la variation de la juste valeur de notre investissement dans Cibus, et une augmentation du gain de change de 3,5 millions de dollars (d'un gain de 0,0 million de dollars en 2023 à un gain de 3,5 millions de dollars en 2024).

La diminution des charges financières de 2,0 millions de dollars entre les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et 2024 est principalement attribuable à une diminution de 0,1 million de dollars des intérêts sur les passifs de location, à une perte sur l'évaluation de la juste valeur de l'obligation convertible Cytovia comptabilisée au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023 de 3,3 millions de dollars, 3 millions de dollars, partiellement compensée par des intérêts sur le prêt de la BEI de 0,8 million de dollars, une augmentation des intérêts de préfinancement du crédit d'impôt recherche de la BPI de 0,1 million de dollars et une augmentation de 0,3 million de dollars de la perte de change (d'une perte de 1,0 million de dollars en 2023 à une perte de 1,3 million de dollars en 2024).

#### 4.5 Impôt sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
	-	262	-

Le taux d'imposition effectif pour la période de trois mois se terminant le 31 mars est calculé en appliquant le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice au résultat net avant impôt pour la période de trois mois se terminant le 31 mars.

Le taux d'imposition effectif pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 est de -4,9 % sur la base d'un bénéfice net avant impôt de 5,4 millions d'euros, contre 0,0 % pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Ce taux d'imposition effectif négatif pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 est dû à l'inclusion dans le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice 2024 d'un produit d'impôt différé lié à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur les crédits d'impôt fédéraux pour la R&D aux États-Unis, qui n'avaient pas été comptabilisés précédemment. Le Groupe considère maintenant qu'il a des certitudes suffisantes quant à la recouvrabilité de ces actifs d'impôts différés.

## **Note 5. Activités abandonnées**

### *Groupes des actifs non-courants détenus en vue de vente et d'être cédés*

Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non-courants en vue d'être cédés et activités abandonnées, les actifs non-courants (y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les groupes de cession (un groupe d'actifs devant être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente et lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) la direction s'est engagée dans un plan de vente, (ii) l'actif ou le groupe à céder est disponible pour une vente immédiate, (iii) un programme actif de recherche d'un acheteur est initié, (iv) la vente est hautement probable dans les douze mois suivant la classification comme détenu en vue d'être cédé, (v) l'actif ou le groupe à céder est activement commercialisé à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur, et (vi) les actions requises pour achever le plan indiquent qu'il est peu probable que ce plan de modifié de manière significative ou retiré.

Les actifs non-courants et les groupes de cession classés comme détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La dépréciation et l'amortissement de ces actifs cessent lorsqu'ils répondent aux critères de classification en tant qu'actifs non-courants détenus en vue d'être cédés.

Les actifs non-courants et les passifs liés classés comme détenus en vue d'être cédés sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et sont considérés comme des éléments courants.

### *Activités abandonnées*

Le Groupe classe en tant qu'activité abandonnée une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédé, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les composantes du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée seraient présentés comme un poste unique dans l'état du résultat global consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée sont présentés sur une seule ligne avec chacune des catégories de flux de trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie.

### *Détails des activités abandonnées et groupes de cession :*

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global LLC d'engager une fusion inversée (la "Fusion") avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Le 13 janvier 2023, Calyxt et Cibus ont signé un accord de fusion. Dans le cadre de l'accord de fusion, Collectis a signé un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'accord de fusion, sous réserve des termes et conditions de celui-ci. L'exécution de l'opération est intervenue le 31 mai 2023 et effective le 1er juin 2023. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Calyxt Inc est devenu Cibus Inc suite à la finalisation de la fusion.

Le 31 mai 2023, Calyxt et Cibus ont fusionné et effectif au 1er juin 2023, l'entité opère sous le nom Cibus Inc. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Collectis S.A. détenait 479 264 actions de Calyxt sur un total de 997 745 avant la fusion (23 963 175 le 31 mars 2023, divisé par 10 après le premier regroupement d'actions en avril puis par 5 après le second regroupement en mai). Chaque action ordinaire de Calyxt et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, Calyxt a émis environ 16 527 484 nouvelles actions ordinaires de classe A en faveur des actionnaires de Cibus Global, LLC.

Le groupe considère que Calyxt remplissait les critères définis par la norme IFRS 5 pour être considéré comme un groupe d'actifs détenus en vue de la vente, jusqu'à la perte de contrôle et la déconsolidation le 31 mai 2023. Dans les états financiers du Groupe, Calyxt est donc considérée comme une activité abandonnée pour la période de trois mois close le 31 mars 2023. Les résultats de Calyxt ne sont pas inclus pour la période de trois mois close le 31 mars 2024, car Calyxt a été déconsolidée le 31 mai 2023.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente depuis le 23 novembre 2022 jusqu'à décomptabilisation le 31 mai 2023. Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé suite à cette évaluation.

Les résultats de Calyxt sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024 *
Total revenus	42	-
Total charges opérationnelles	(3 640)	-
Résultat Opérationnel	(3 598)	-
Résultat financier	(1 093)	-
Profit issu de la déconsolidation	-	-
<b>Résultat Net des activités non poursuivies</b>	<b>(4 691)</b>	<b>-</b>

\* Les états financiers du Groupe n'incluent pas les résultats de Calyxt pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, puisque Calyxt a été déconsolidée au 31 Mai 2023.

Les résultats de Calyxt par action sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024 *
Résultat de base et dilué par action (\$/action) des activités non poursuivies	(0,04)	-

\* Les états financiers du Groupe n'incluent pas les résultats de Calyxt pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, puisque Calyxt a été déconsolidée au 31 Mai 2023.

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024 *
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation des activités destinées à être cédées	(1 974)	-
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital des activités destinées à être cédées	97	-
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées	506	-
Variation de la trésorerie nette	(1 372)	-

\* Les états financiers du Groupe n'incluent pas les résultats de Calyxt pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, puisque Calyxt a été déconsolidée au 31 Mai 2023.

## Note 6. Test de Dépreciation

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Jusqu'au 31 mai 2023, les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes. Le secteur Plantes est classé en actifs détenus en vue d'être cédés.

### Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié pour les actifs incorporels ou corporels de l'une ou l'autre des UGT pour les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024.

Suite à la décision de la direction de ne pas utiliser la pleine capacité de l'espace de fabrication dans nos installations louées à Raleigh dans un avenir proche, un test de dépréciation a été effectué sur la partie de l'actif du droit d'utilisation attribuable à l'espace inutilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux exigences de l'IAS 36. Compte tenu de la valeur recouvrable de l'actif sur la base de sa juste valeur estimée diminuée des coûts de cession, ce test de dépréciation a donné lieu à une charge de dépréciation de 0,5 million de dollars comptabilisée au titre de l'actif lié au droit d'utilisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Suite à la mise à jour de ce test de dépréciation, la dépréciation de l'actif du droit d'utilisation a été maintenue au 31 mars 2024.

L'UGT correspondant au segment Plantes était constituée uniquement de Calyxt. Depuis la déconsolidation de Calyxt le 31 mai 2023, notre participation conservée dans Calyxt est évaluée à sa juste valeur, sur la base du cours de l'action Cibus sur le Nasdaq.

### Note 7. Droits d'utilisation

#### Detail du droit d'utilisation

L'application de IFRS 16 « Contrats de location » a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et une dette de loyer au bilan.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

	Location immobilière	Equipement	Total
	en milliers de dollars		
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>33 666</b>	<b>10 608</b>	<b>44 275</b>
Acquisitions	873	12	885
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 142)	(874)	(2 016)
Effets de change	253	39	293
<b>Valeur nette comptable au 31 mars 2023</b>	<b>33 651</b>	<b>9 785</b>	<b>43 436</b>
Valeur brute comptable en fin de période	50 702	17 852	68 554
Amortissements et dépréciations cumulés	(17 051)	(8 067)	(25 118)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>30 602</b>	<b>7 457</b>	<b>38 060</b>
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 195)	(814)	(2 008)
Effets de change	(237)	(27)	(264)
<b>Valeur nette comptable au 31 mars 2024</b>	<b>29 171</b>	<b>6 617</b>	<b>35 787</b>
Valeur brute comptable en fin de période	51 373	17 908	69 281
Amortissements et dépréciations cumulés	(22 202)	(11 291)	(33 494)

## Note 8. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
	en milliers de dollars				
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2023</b>	<b>9 321</b>	<b>51 072</b>	<b>2 277</b>	<b>952</b>	<b>63 621</b>
Acquisitions	-	3	8	234	245
Cessions	-	-	0	-	0
Reclassement	216	89	(0)	(304)	0
Charges d'amortissement et de dépréciation	(477)	(1 766)	(180)	-	(2 423)
Effets de change	179	55	13	17	264
<b>Valeur nette comptable au 31 mars 2023</b>	<b>9 240</b>	<b>49 452</b>	<b>2 117</b>	<b>899</b>	<b>61 708</b>
Valeur brute comptable en fin de période	18 308	73 194	4 963	899	97 364
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 069)	(23 742)	(2 846)	-	(35 656)
<b>Valeur nette comptable au 1er janvier 2024</b>	<b>7 868</b>	<b>44 131</b>	<b>1 354</b>	<b>1 328</b>	<b>54 681</b>
Acquisitions	-	15	19	184	218
Cessions	-	-	3	(26)	(23)
Reclassement	48	71	9	(129)	(0)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(462)	(1 992)	(118)	-	(2 572)
Effets de change	(168)	(45)	(10)	(28)	(252)
<b>Valeur nette comptable au 31 mars 2024</b>	<b>7 285</b>	<b>42 180</b>	<b>1 257</b>	<b>1 329</b>	<b>52 051</b>
Valeur brute comptable en fin de période	18 191	73 274	4 958	1 263	97 686
Amortissements et dépréciations cumulés	(10 905)	(31 094)	(3 701)	66	(45 635)

## Note 9. Actifs financiers non courants

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
	en milliers de dollars	
Dépôt	811	899
Compte de trésorerie bloqué	4 656	4 656
Autres actifs financiers non courants	2 386	2 315
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>7 853</b>	<b>7 870</b>

Nous avons un dépôt pour nos locaux loués à Paris au 31 mars 2024, qui a augmenté de 0,1 million de dollars depuis le 31 décembre 2023 en raison de l'augmentation du loyer de base qui constitue la base de calcul du dépôt de garantie.

Les comptes de trésorerie bloquée que nous avons au 31 mars 2024 sont principalement constitués de 1,9 million de dollars liés à un contrat de location de matériel à Raleigh, de 2,6 millions de dollars pour nos locaux loués à Raleigh et de 0,2 million de dollars pour nos locaux loués à New York.

À la date du 31 mars 2024, nos actifs financiers non courants sont liés à la sous-location partielle de nos locaux à New York qui a commencé en juin 2022.

## Note 10. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

### 10.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
	en milliers de dollars	
Créances clients	569	16 036
Provisions pour pertes de crédit attendues	-	-
<b>Créances clients nettes</b>	<b>569</b>	<b>16 036</b>

Toutes les créances commerciales ont des délais de paiement inférieurs à un an.

Les clients et compte rattachés au 31 mars 2024 se composent principalement d'une créance de 10,0 millions de dollars suite à l'obtention, le 4 mars 2024, de l'approbation du premier Plan de Recherche dans le cadre de l'ACR avec AZ Ireland, et d'une créance de 5,4 millions de dollars liée à la refacturation à AZ Ireland des coûts de recherche refacturables conformément au contrat pour le premier plan de recherche. Ces créances d'un montant total de 15,4 millions de dollars ont été comptabilisées en contrepartie d'un produit de 3,4 millions de dollars au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024, le montant résiduel étant classé comme revenu différé au 31 mars 2024.

### 10.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	20 900	23 100
Autres subventions	-	-
<b>Total</b>	<b>20 900</b>	<b>23 100</b>

Les créances de crédit d'impôt recherche au 31 mars 2024 comprennent la régularisation du crédit d'impôt recherche français relatif au trimestre clos le 31 mars 2024 pour 1,9 million de dollars et aux périodes antérieures pour 21,2 millions de dollars.

### 10.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 414	1 144
Créance d'impôt sur les sociétés	192	24
Charges constatées d'avance	5 716	3 894
Créances sociales et fiscales	55	93
Charges différées et autres actifs courants	345	274
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>7 722</b>	<b>5 429</b>

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des avances à nos sous-traitants dans le cadre des activités de recherche et de développement. Il s'agit principalement de paiements anticipés aux fournisseurs de matières premières biologiques et aux tiers participant à la fabrication des produits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de la période de trois mois close le 31 mars 2024, nous avons payé d'avance certains coûts de fabrication liés à nos produits candidats UCART 123, UCART 22 et UCART 20x22.

## Note 11. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2023	<u>Valeur comptable</u>	<u>Gain/(Perte) latent(e)</u>	<u>Juste valeur estimée</u>
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	67 107	-	67 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 708	-	136 708
<b>Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>203 815</b>	<b>-</b>	<b>203 815</b>

  

A la date du 31 mars 2024	<u>Valeur comptable</u>	<u>Gain/(Perte) latent(e)</u>	<u>Juste valeur estimée</u>
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	90 128	-	90 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 971	-	122 971
<b>Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>213 099</b>	<b>-</b>	<b>213 099</b>

### 11.1 Actifs financiers courants

Au 31 mars 2024, les actifs financiers courants se composent d'un dépôt de 15,4 millions de dollars avec un terme de plus de trois mois qui ne répond pas aux exigences de l'IAS 7 pour être qualifié d'équivalent de trésorerie, d'un dérivé financier de 64,0 millions de dollars lié à l'AIA avec AZ et de 10,8 millions de dollars correspondant à notre investissement dans Cibus à sa juste valeur. Il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court terme inclus dans les actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers courants se composent d'un dépôt de 15,0 millions de dollars avec un terme de plus de trois mois qui ne répond pas aux exigences de l'IAS 7 pour être qualifié d'équivalent de trésorerie, du dérivé financier de 42,7 millions de dollars lié à l'AIA avec AZ et de 9,4 millions de dollars correspondant à notre investissement dans Cibus à sa juste valeur. Il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court terme inclus dans les actifs financiers courants.

### Note convertible de Cytovia

Le 12 février 2021, nous avons conclu un accord de collaboration de recherche et de licence non exclusive avec Cytovia Therapeutics, Inc ("Cytovia") pour développer des cellules souches pluripotentes induites (iPSC) dérivées de cellules Natural Killer (NK) et des cellules CAR-NK éditées avec notre TALEN (l'" Accord Cytovia ").

Lors de la signature initiale de l'Accord Cytovia, la société a enregistré un effet à recevoir et des revenus de licence connexes de 20 millions de dollars en rémunération de la collaboration, payable si certaines conditions n'étaient pas remplies avant le 31 décembre 2021 (les « conditions Cytovia »). Les conditions Cytovia n'ayant pas été remplies au 31 décembre 2021, l'effet à recevoir a été converti en créance à cette date. En avril 2022, Cytovia a conclu un accord définitif de regroupement d'entreprises et nous avons reçu une note convertible de 20 millions de dollars en contrepartie de l'effet à recevoir initial. Comme le regroupement d'entreprises a été abandonné et que les conditions de la note convertible n'ont pas été remplies, Cytovia et nous avons conclu une note modifiée et mise à jour qui est entrée en vigueur le 22 décembre 2022. Sous certaines conditions, il prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia.

À la date d'échéance, le 30 juin 2023, nous n'avons pas opté pour la conversion de la note convertible en actions de la série d'actions privilégiées de premier rang de Cytovia alors en circulation et, par conséquent, le montant impayé de la note est automatiquement devenu payable en totalité en numéraire par Cytovia pour 22,4 millions de dollars, ce qui comprend le principal de 20 millions de dollars et 2,4 millions de dollars d'intérêts courus et impayés accumulés depuis l'émission de la note convertible en avril 2022. Cytovia n'a pas payé ce montant, qui reste dû et payable, et la créance de Cytovia au titre de l'effet continue de produire des intérêts pendant la durée de ce défaut avec une majoration du taux d'intérêt de 10 %.

La note convertible a été classée comme un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat jusqu'au 30 juin 2023. Le fait que Cytovia soit en défaut modifie substantiellement les flux de trésorerie associés à cet actif, principalement parce que la note convertible n'est plus remboursable qu'en numéraire (et n'est plus sujette à une conversion en actions de Cytovia). Nous considérons que les critères de décomptabilisation de cet actif financier sont remplis le 30 juin 2023, et nous avons donc décomptabilisé cet actif pour comptabiliser un nouvel actif, sur la base de ces nouvelles caractéristiques.

Le 30 novembre 2023, considérant que les progrès réalisés dans nos négociations avec Cytovia étaient insuffisants et à la lumière de leur incapacité à payer les montants dus et payables en vertu de la note, nous avons notifié à Cytovia la résiliation de l'Accord Cytovia. Selon les termes de la lettre de résiliation, Cytovia n'est plus autorisée à utiliser les licences et les droits accordés dans le cadre de l'Accord Cytovia, mais reste redevable du montant restant dû de la note et pour lequel Cytovia est actuellement en défaut.

Compte tenu des nouveaux développements survenus depuis le 30 juin 2023, y compris la résiliation de l'accord, la fin de nos négociations avec Cytovia, les ressources et les options de financement de Cytovia et notre capacité à recouvrer la créance, nous n'avions plus d'attentes raisonnables de recouvrement au 31 décembre 2023. Nous avons donc procédé à une décomptabilisation complète de l'actif au 31 décembre 2023.

Aucun nouveau développement n'a eu lieu au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024.

#### *Investissement additionnel d'AstraZeneca*

Le traitement comptable de l'AIA est détaillé dans la note 2.4 des états financiers « Traitement comptable des transactions significatives affectant la période ».

Lors de la comptabilisation initiale, l'AIA donne lieu à la comptabilisation d'un dérivé financier évalué à sa juste valeur de 48,4 millions de dollars. La juste valeur de cet instrument a été réévaluée le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 à 42,7 millions de dollars et 64,0 millions de dollars respectivement. La différence de 21,3 millions de dollars dans l'évaluation de la juste valeur a été comptabilisée dans les produits financiers pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024. Cette augmentation de la juste valeur est principalement attribuable à l'augmentation de la probabilité de réalisation de la transaction (de 81% au 31 décembre 2023 à 100% au 31 mars 2024) et à la baisse du cours de l'action Collectis entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024.

## 11.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>A la date du</u>	
	<u>31-déc-23</u>	<u>31-mars-24</u>
	<u>\$ in thousands</u>	
Disponibilités	81 708	72 566
Valeurs mobilières de placement	-	-
Dépôts à terme	55 000	50 406
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b><u>136 708</u></b>	<b><u>122 971</u></b>

Les valeurs mobilières de placement sont rémunérées et remboursables du jour au lendemain. Les dépôts à terme ont des durées fixes inférieures à trois mois ou sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## Note 12. Passifs financiers

### 12.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
	en milliers de dollars	
Avances remboursables	1 448	1 514
Dettes de loyer	42 948	40 587
Prêt Garanti par l'Etat	8 950	7 505
Emprunt BEI	18 046	31 158
Bons de souscription d'actions BEI	7 797	9 846
Autres dettes financières non courantes	12 884	12 595
<b>Dettes financières non-courantes et dettes de loyer non-courantes</b>	<b>92 073</b>	<b>103 205</b>
Dettes de loyer	8 502	8 404
Prêt Garanti par l'Etat	5 162	5 045
Autres dettes financières courantes	126	129
<b>Dettes financières courantes et dettes de loyer courantes</b>	<b>13 790</b>	<b>13 578</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	19 069	16 051
Autres passifs courants	10 219	7 165
<b>Total passifs financiers</b>	<b>135 151</b>	<b>139 999</b>

Au 31 mars 2024, les autres passifs financiers non courants sont composés d'un emprunt de 1,1 million de dollars pour financer des aménagements dans nos locaux à New York, d'un préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche par BPI reçu en juin 2022 de 5,5 millions d'euros représentant un passif financier non courant de 5,9 millions de dollars et d'un nouveau financement de Crédit d'Impôt Recherche par BPI reçu en août 2023 de 5,3 millions d'euros, représentant un passif financier non courant de 5,7 millions de dollars. Au 31 décembre 2023, les autres passifs financiers non courants étaient de même nature.

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Collectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros (ou 20,0 millions de dollars au taux de clôture du 30 mars 2024) auprès d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et BPI sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"). A l'initiative du gouvernement français pour soutenir les entreprises pendant la crise du COVID-19, le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période de 4 ans à compter de la date de prorogation demandé par la Société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 31 mars 2024, le passif courant lié au prêt garanti par l'Etat s'élève à 5 millions de dollars et le passif non-courant à 7,5 millions de dollars.

#### Avances conditionnées

Le 8 mars 2023, nous avons signé un accord de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités de production. Conformément à cet accord, nous avons reçu 0,9 million de dollars comme premier versement de l'avance remboursable le 19 juin 2023 et 1,9 million de dollars comme deuxième versement le 6 octobre 2023.

Cette avance sera remboursée à BPI sur une période de 3 ans à compter du 31 mars 2028. Le montant remboursé sera égal au principal ajusté à la hausse par un effet d'actualisation au taux annuel de 3,04%, conformément au principe de la Commission

Européenne en matière d'aides d'Etat. Le montant de cet ajustement d'actualisation devrait être de 0,6 million de dollars et le montant total à rembourser de 3,4 millions de dollars.

L'avance remboursable de la BPI est comptabilisée en tant que prêt gouvernemental tel que défini par l'IAS 20. Ce prêt étant assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, nous évaluons pour chaque versement la juste valeur du prêt en utilisant un taux d'intérêt du marché et nous comptabilisons la différence par rapport à la trésorerie reçue en tant que subvention. Sur la base d'un taux de marché de 16,1% pour la première période et de 15,2% pour la deuxième période, déterminé en utilisant la marge de crédit observée pour les emprunts contractés par Celectis sur une durée comparable, nous avons évalué la juste valeur de l'emprunt à 1,4 million de dollars. La différence entre cette juste valeur de 1,4 million de dollars et les 2,8 millions de dollars reçus en liquidités a été comptabilisée comme un revenu de subvention dans le compte de résultat pour 1,4 million de dollars à la réception des paiements. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti.

#### *Financement de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)*

Le 28 décembre 2022, nous avons conclu un contrat de financement (le "Contrat de Financement") avec la BEI pour un montant pouvant aller jusqu'à 40,0 millions d'euros de prêts afin de soutenir nos activités de recherche et de développement pour faire progresser notre portefeuille de produits candidats de thérapie cellulaire allogénique en oncologie (les « activités de R&D »). Le Contrat de Financement prévoit un financement en trois tranches, comme suit (i) une première tranche de 20,0 millions d'euros (« Tranche A »), (ii) une deuxième tranche de 15,0 millions d'euros (« Tranche B ») et (iii) une troisième tranche de 5,0 millions d'euros (« Tranche C »), chacune ne pouvant être libérée qu'en totalité. Chacune de nos filiales garantit nos obligations dans le cadre du Contrat de Financement. Le 30 mars 2023, la Société et la BEI ont conclu un accord de souscription de bons de souscription d'actions à émettre par Celectis SA, comme l'exige le Contrat de Financement.

La Tranche A de 20 millions d'euros a été décaissée le 17 avril 2023. Comme condition au décaissement de la Tranche A, la Société a émis 2 779 188 bons de souscription d'actions au profit de la BEI, conformément aux termes de la 11<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce français, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice des bons de souscription d'actions de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99% du prix moyen pondéré par le volume par action des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration de la Société d'émettre les bons de souscription d'actions de la Tranche A. La Tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. La Tranche A génère des intérêts à un taux égal à 8 % par an. Les intérêts seront capitalisés annuellement par augmentation du montant principal.

La Tranche B de 15 millions d'euros a été décaissée le 25 janvier 2024. Comme condition au décaissement de la Tranche B, la Société a émis 1 460 053 bons de souscription d'actions au profit de la BEI, conformément aux termes de la 14<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 27 juin 2023 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce français, représentant 2,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice des bons de souscription d'actions de la Tranche B est égal à €2,53, correspondant à 99% du prix moyen pondéré par le volume par action des actions ordinaires de la Société au cours des 3 derniers jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration de la Société d'émettre les bons de souscription d'actions de la Tranche B. La Tranche B arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. La Tranche B génère des intérêts à un taux égal à 7 % par an. Les intérêts seront capitalisés annuellement par augmentation du montant principal.

Chaque bon de souscription d'actions BEI donnera droit à une action ordinaire de la société en échange du prix d'exercice (sous réserve des ajustements et des dispositions anti-dilution applicables). Le prix d'exercice des bons de souscription d'actions BEI sera égal à 99% du prix moyen pondéré par action de la Société au cours des trois derniers jours de bourse précédant leur émission. Les bons de souscription d'actions BEI relatifs à la Tranche C ne peuvent être émis que si la Société choisit de demander le tirage de cette tranche.

Les bons de souscription BEI d'actions expirent au vingtième anniversaire de leur date d'émission, date à laquelle les bons de souscription d'actions BEI non exercés seront automatiquement considérés comme nuls et non avenues. Tout bon de souscription d'actions BEI en circulation deviendra exerçable à la suite de la première des éventualités suivantes : (i) un changement de contrôle, (ii) la date d'échéance de la Tranche à laquelle il se rapporte, (iii) une offre publique d'achat approuvée par le conseil d'administration de la Société, (iv) une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de certains actifs de Celectis et de ses filiales, (v) un événement de remboursement de la dette (c.-à-d. tout remboursement obligatoire en vertu du Contrat de Financement ou tout paiement volontaire supérieur à 75% de toute Tranche) au titre d'une ou plusieurs Tranches, ou (vi) la réception d'une demande écrite de remboursement de la part de la BEI en lien avec un cas de défaut en vertu du Contrat de Financement (chacun étant un " Événement d'exercice ").

Après tout Evénement d'exercice et jusqu'à l'expiration des bons de souscription d'actions BEI applicables, la BEI peut exercer une option de vente par laquelle elle peut exiger de la Société qu'elle rachète tout ou partie des bons de souscription d'actions BEI alors exerçables mais non encore exercés. L'exercice de cette option de vente se ferait à la juste valeur marchande des bons de souscription d'actions BEI, sous réserve d'un plafond égal au montant total en principal déboursé par la BEI en vertu du Contrat de Financement au moment de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente.

En outre, dans le cas d'une offre publique d'achat émanant d'un tiers ou d'une vente de toutes les actions en circulation de la Société à une personne ou à un groupe de personnes agissant de concert, la Société aura le droit, sous réserve de certaines conditions, notamment la vente par certains actionnaires de toutes leurs actions et autres titres, de racheter la totalité, mais pas moins que la totalité, des bons de souscription d'actions BEI, à un prix égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : (a) 0,3 fois le montant décaissé par la BEI au titre du Contrat de Financement, divisé par le nombre total de bons de souscription d'actions BEI émis (diminué du nombre de bons de souscription d'actions BEI exercés), et (b) la juste valeur de marché des bons de souscription d'actions BEI.

La Société dispose d'un droit de préemption pour racheter les bons de souscription d'actions BEI qui sont proposés à la vente à un tiers dans les mêmes conditions que l'offre de ce tiers, étant entendu que ce droit de préemption ne s'applique pas si la vente envisagée a lieu dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par un tiers.

Le Contrat de Financement et le contrat de bons de souscription d'actions sont des contrats distincts car leur maturité est différente et les bons de souscription d'actions sont transférables (sous réserve de certaines conditions). Par conséquent, les bons de souscription d'actions sont comptabilisés séparément du prêt.

Les prêts de la Tranche A et de la Tranche B, ainsi que les bons de souscription d'actions de la Tranche A et de la Tranche B, sont comptabilisés séparément conformément à la norme IFRS 9. Le tirage de la Tranche B ne peut être analysé comme une modification des contrats de prêt et de warrants de la Tranche A, car son décaissement a été soumis à des conditions supplémentaires, l'échéance des prêts et des bons de souscription d'actions est différente et le taux d'intérêt effectif est différent et correspond aux conditions du marché à la date du tirage de chacune des deux tranches.

Le prêt de 20,0 millions d'euros de la Tranche A est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 17 avril 2023, la juste valeur de ce prêt incluait 0,3 million de dollars de coûts de transaction et la juste valeur de 5,3 millions de dollars des bons de souscription d'actions (voir ci-dessous Instruments dérivés), étant donné que les bons de souscription d'actions font partie de la contrepartie versée à la BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 16,2 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 13,4 %.

Le prêt de 15,0 millions d'euros de la Tranche B est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 24 janvier 2024, la juste valeur de ce prêt comprenait la juste valeur de 3,5 millions de dollars des bons de souscription d'actions (voir ci-dessous Instruments dérivés), étant donné que les bons de souscription d'actions font partie de la contrepartie donnée à la BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 12,7 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 11,4 %.

#### *Instruments dérivés – Bons de souscription d'actions BEI*

Les bons de souscription d'actions émis en faveur de la BEI en relation avec les décaissements de la Tranche A et de la Tranche B sous la forme de respectivement 2 779 188 et 1 460 053 bons de souscription d'actions ("BSA") sont des instruments dérivés.

En raison des conditions de l'option de vente de la BEI, nous considérons que l'option de vente, les bons de souscription d'actions les bons de souscription d'actions pour chacune des tranches doivent être traités comme un seul et même instrument dérivé composé.

En raison des termes et conditions de l'option d'achat de la Société, nous considérons qu'il est très peu probable que l'exercice de l'option d'achat ait lieu. En conséquence, l'option d'achat a été évaluée à zéro et n'est pas comptabilisée.

La règle "fixe pour fixe" de l'IAS 32, qui stipule que les dérivés doivent être classés en tant que capitaux propres s'ils ne peuvent être réglés que par la remise d'un nombre fixe d'actions en échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, n'est pas respectée car il existe une option de règlement qui peut aboutir à l'échange d'un nombre variable d'actions pour un prix variable dans le cas de l'exercice d'une option de vente.

Comme il ne s'agit pas d'instruments de capitaux propres, les bons de souscription d'actions de la Tranche A, les bons de souscription d'actions de la Tranche B et l'option de vente qui y est attachée doivent être classés comme un passif financier et seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des bons de souscription de la Tranche A, les bons de souscription de la Tranche B et de l'option de vente a été estimée en utilisant l'approche de Longstaff-Schwartz. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Cette approche est la plus appropriée pour estimer la valeur d'options de type américain (qui peuvent être exercées à tout moment à partir d'un événement d'exercice jusqu'à l'échéance) avec des conditions d'exercice complexes (la BEI peut exercer les bons de souscription sur la base du prix au comptant de l'action Collectis ou exercer l'option de vente sur la base du prix moyen des actions sur 90 jours).

L'approche de Longstaff Schwartz est également basée sur la valeur du prix de l'action sous-jacente à la date d'évaluation, la volatilité observée du prix historique de l'action de la société et la durée de vie contractuelle des instruments.

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons sont détaillés dans les tableaux suivants :

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche A</b>
Date d'attribution *	17/04/2023
Date d'expiration	17/04/2043
Nombre d'options attribuées	2 779 188
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	1,92
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

*\*La date d'attribution retenue est la date de règlement de la Tranche A comme énoncé dans le contrat*

	<b>Bons de souscription d'actions Tranche A</b>		
	A la date du 17 avril 2023	A la date du 31 décembre 2023	A la date du 31 mars 2024
Nombre d'options attribuées	2 779 188	2 779 188	2 779 188
Cours de l'action (en euros)	1,87	2,76	2,49
Durée de vie moyenne des options (en années)	20	19.55	19.3
Volatilité attendue	81,3%	67,6%	56,1%
Plafond de l'option de vente (en milliers d'euros)	7 196	8	8
Taux sans risque	2,9%	2,5%	2,5%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%	0,0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,73	2,54	2,14
Juste valeur en milliers de dollars	<b>5 280</b>	<b>7 797</b>	<b>6 432</b>

Nous avons conduit des analyses de sensibilité de la volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 17 avril 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	5 261
Volatilité attendue	5 280
Volatilité attendue +5%	5 286

A la date du 31 mars 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	6 111
Volatilité attendue	6 432
Volatilité attendue +5%	7 108

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons de souscription pour la tranche B sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Bons de souscription d'actions Tranche B
Date d'attribution *	25/01/2024
Date d'expiration	25/01/2044
Nombre d'options attribuées	1 460 053
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	2,53
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

\*La date d'attribution retenue est la date de règlement de la Tranche B comme énoncé dans le contrat

	Bons de souscription d'actions Tranche B	
	A la date du 25 janvier 2024	A la date du 31 mars 2024
Nombre d'options attribuées	1 460 053	1 460 053
Cours de l'action (en euros)	2,22	2,49
Durée de vie moyenne des options (en années)	20	19,84
Volatilité attendue	60,4%	56,1%
Plafond de l'option de vente (en milliers d'euros)	8 256,000	8 256,000
Taux sans risque	2,7%	2,5%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%
Juste valeur par option (en euros par option)	2,22	2,16
Juste valeur en milliers de dollars	<b>3 534</b>	<b>3 414</b>

Nous avons effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité attendue. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la sensibilité de la juste valeur à la volatilité attendue n'est pas significative :

A la date du 25 janvier 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	3 358
Volatilité attendue	3 534
Volatilité attendue +5%	3 711

A la date du 31 mars 2024	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	3 244
Volatilité attendue	3 414
Volatilité attendue +5%	3 773

## 12.2 Échéancier des passifs financiers

A la date du 31 mars 2024	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	en milliers de dollars			
Dettes de loyer	48 991	8 404	26 964	13 622
Dettes financières	67 792	5 174	20 336	42 282
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>116 783</b>	<b>13 578</b>	<b>47 300</b>	<b>55 904</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	16 051	16 051	-	-
Autres passifs courants	7 165	7 165	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>139 999</b>	<b>36 794</b>	<b>47 300</b>	<b>55 904</b>

  

A la date du 31 décembre 2023	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
	en milliers de dollars			
Dettes de loyer	51 450	8 502	28 369	14 579
Autres dettes financières	54 413	5 289	21 862	27 263
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>105 863</b>	<b>13 790</b>	<b>50 230</b>	<b>41 842</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	19 069	19 069	-	-
Autres passifs courants	10 219	10 219	-	-
<b>Total passifs financiers</b>	<b>135 151</b>	<b>43 078</b>	<b>50 230</b>	<b>41 842</b>

### Note 13. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
en milliers de dollars		
Provisions liées aux charges de personnel	9 368	5 713
Autres	852	1 451
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>10 219</b>	<b>7 165</b>

Les charges à payer pour les dépenses liées au personnel sont liées aux primes annuelles, aux congés payés et aux charges sociales sur les options d'achat d'actions. La diminution de 3,7 millions de dollars des charges à payer pour les dépenses liées au personnel entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 est principalement liée au paiement des primes annuelles de 2023 en février 2024.

Les autres passifs courants au 31 mars 2024 comprennent une dette de 0,7 million de dollars liée aux crédits d'impôt recherche français pour les périodes fiscales 2015 et 2016, pour laquelle nous avons reçu une notification de remboursement au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024.

### Note 14. Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc-23	31-mars-24
en milliers de dollars		
Revenus différés et passifs sur contrats	110 325	120 556
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>110 325</b>	<b>120 556</b>

Au 31 mars 2024, les revenus différés et les passifs sur contrats comprennent 120,2 millions de dollars de revenus différés liés à l'ACR AZ, incluant les paiements d'avance liés à l'AII et l'AIA.

Au 31 décembre 2023, les revenus différés et les passifs sur contrats comprennent principalement un paiement initial de 25,0 millions de dollars reçu en novembre 2023 dans le cadre de l'ACR AZ et 84,1 millions de dollars réaffectés de l'AII et de la AIA.

L'augmentation des revenus différés et des passifs sur contrats de 10,2 millions de dollars entre le 31 décembre 2023 et le 31 mars 2024 est principalement liée aux 15,6 millions de dollars de créances clients relatives au premier Plan de Recherche comptabilisées en mars 2024 (voir Note 10 « Créances clients et autres actifs courants »), pour lesquelles seuls 3,4 millions de dollars ont été reconnus en revenus au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024. Ces 3,4 millions de dollars s'ajoutent aux 1,1 million de dollars comptabilisés en produits sur la période au titre des paiements initiaux précédemment différés, pour un total de 4,4 millions de dollars de produits correspondant à l'avancement de la satisfaction de notre obligation de performance au titre du premier Plan de Recherche au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024.

Le traitement comptable de l'ACR AZ, de l'AII et de l'AIA est détaillé dans la note 2.4 des états financiers condensés « Traitement comptable des transactions significatives affectant la période »

#### Note 15. Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission en milliers de dollars	Nombre d'actions	Valeur nominale
				en dollars
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>2 955</b>	<b>583 122</b>	<b>45 675 968</b>	<b>0.05</b>
Augmentation de capital de Collectis	532	24 298	9 907 800	-
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital				
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	1 979	-	-
Autres mouvements	-	132	-	-
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>3 487</b>	<b>608 086</b>	<b>55 583 768</b>	<b>0.05</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>4 365</b>	<b>522 785</b>	<b>71 751 201</b>	<b>0.05</b>
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions) (1)	11	-	204 334	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	887	-	-
Autres mouvements	-	(76)	-	-
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>4 376</b>	<b>523 596</b>	<b>71 955 535</b>	<b>0.05</b>

#### Évolution du capital au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024

- (1) Le 5 mars 2024, 204 334 actions ordinaires ont été émises en faveur des salariés de Collectis correspondant aux actions gratuites acquises au titre de l'attribution d'actions gratuites du 5 mars 2021.

## Note 16. Paiements fondés sur des actions

### 16.1 Détail des attributions d'actions Collectis

Les actionnaires de Collectis ont le droit d'exercer leurs options et leurs bons de souscription d'actions pour acheter des actions ordinaires de Collectis à un prix d'exercice fixe établi au moment de l'attribution de ces options et bons de souscription d'actions pendant leur durée de vie utile.

Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions, nous estimons la juste valeur de chaque option à la date d'attribution ou à une autre date d'évaluation, le cas échéant, à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes, qui nous oblige à formuler des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, le rendement des dividendes et le taux de déchéance. Nous estimons la volatilité future du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques de Collectis sur la période prévue. Notre durée prévue représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en cours, déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux d'intérêt sans risque pour les périodes pendant la durée prévue des options est basé sur les titres de l'État français ayant des échéances similaires à la durée prévue des options en vigueur au moment de l'octroi. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et ne prévoyons pas actuellement d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100 % ou plus de la juste valeur marchande à la date d'attribution et les options sont généralement acquises sur quatre ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

#### Options de souscription d'actions

Les justes valeurs moyennes pondérées des options sur actions attribuées et les hypothèses utilisées pour le modèle d'évaluation des options Black-Scholes étaient les suivantes pour les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023 :

	Pour la période de 3 mois close le 31 mars	
	2023	2024
Juste valeur moyenne pondérée des options	1,83€	1,50€
Hypothèses :		
Taux d'intérêt sans risque	2,45% - 2,73%	2,49%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	1,91€-3,17€	2,6€
Juste valeur à la date d'attribution	1,87€-3,09€	1,50€
Volatilité attendue	63,7% - 64,2%	53,92%
Durée de vie moyenne (en années)	6,03 - 6,15	6,03
Conditions d'acquisition	Présence et Performance ou Présence	Présence et Performance
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>7 400 519</b>	<b>24,58</b>	<b>8 787 264</b>	<b>22,31</b>	<b>4,6</b>
Attribuées	-	-	1 421 621	3,17	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(17 078)	16,47	
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>7 724 008</b>	<b>23,93</b>	<b>10 191 807</b>	<b>19,65</b>	<b>5,1</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>7 913 183</b>	<b>23,63</b>	<b>10 543 159</b>	<b>18,92</b>	<b>4,6</b>
Attribuées	-	-	1 682 476	2,60	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(223 934)	3,95	
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>8 360 701</b>	<b>22,55</b>	<b>12 001 701</b>	<b>16,91</b>	<b>5,0</b>

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions de stock-options de Collectis était de 0,6 million de dollars et 0,5 million de dollars pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 et 2023, respectivement.

Le 25 janvier 2024, le conseil d'administration a attribué 1 682 476 options de souscription d'actions à des salariés cadres. La période d'acquisition des options d'achat d'actions est de trois ans et est basée sur des critères de performance.

### *Bons de souscription d'actions*

Aucun bon de souscription d'actions (ou « Bons de Souscriptions d'Actions » ou « BSA ») n'a été attribué au cours de la période présentée.

Suivi des bons de souscription d'actions :

	Nombre de bons exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>3,3</b>
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	-	-	
Annulés	-	-	-	-	
<b>Au 31 mars 2023</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>896 225</b>	<b>27,18</b>	<b>3,1</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>2,4</b>
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	-	-	
Annulés	-	-	-	-	
<b>Au 31 mars 2024</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>338 875</b>	<b>26,69</b>	<b>2,2</b>

Étant donné que tous les bons de souscription d'actions de non-salariés ont été acquis, il n'y a pas eu de charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions de bons de souscription d'actions de non-salariés pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023.

### **Actions gratuites**

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivis d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les employés résidant à l'étranger.

Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les employés résidant à l'étranger. L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif de la Société en octobre 2020 est soumise à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Les actions gratuites attribuées à partir de 2021 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans pour tous les salariés, étant précisé que les actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif sont soumises à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Suivi des actions gratuites :

	<b>Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises</b>	<b>Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution (en €)</b>
<b>En cours d'acquisition au 1er janvier 2023</b>	<b>909 113</b>	<b>11,18</b>
Attribuées	342 900	3,08
Acquises	0	-
Annulées	(29 397)	11,78
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2023</b>	<b>1 222 616</b>	<b>8,90</b>
<b>En cours d'acquisition au 1er janvier 2024</b>		
Attribuées	0	-
Acquises	(204 334)	12,69
Annulées	(62 851)	9,55
<b>En cours d'acquisition au 31 mars 2024</b>	<b>750 353</b>	<b>4,68</b>

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls dans la détermination de la juste valeur.

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions d'actions gratuites de Collectis était de 0,3 million de dollars et 0,9 million de dollars pour les périodes de trois mois se terminant respectivement le 31 mars 2024 et 2023. La diminution de la charge de rémunération fondée sur des actions associée aux attributions d'actions gratuites est principalement liée à une diminution entre les deux périodes de la juste valeur unitaire moyenne des actions gratuites en cours d'acquisition.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024.

## 16.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

Suite à la déconsolidation de Calyxt, les charges de rémunération en actions et à base d'actions liées aux attributions d'actions de Calyxt jusqu'au 31 mai 2023 ont été classées en tant qu'activités abandonnées.

Les charges de rémunération à base d'actions liées aux attributions de stock-options était de 0,3 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'actions restreintes était de 0,3 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux actions de performance était de 0,2 million de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.

## Note 17. Résultat par action

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(30 074)	5 643
Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis des activités abandonnées (en milliers de dollars)	(2 241)	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	51 452 348	71 810 231
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	51 452 348	103 093 741
<b>Résultat net par action, part du Groupe (en dollars)</b>		
Résultat de base par action, part du groupe (en dollars)	(0,58)	0,08
Résultat de base par action des activités abandonnées, part du groupe (en dollars par action)	(0,04)	-
Résultat dilué par action, part du groupe (en dollars par action)	(0,58)	(0,15)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du groupe (en dollars par action)	(0,04)	-

## Note 18. Provisions

	01/01/2024	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/03/2024
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 200	61	-	-	(20)	2 241
Provisions pour litiges liés au personnel	242	-	-	-	(5)	237
Provisions pour litiges commerciaux	588	-	-	-	(13)	575
Provision pour litige fiscal	628	-	(617)	-	(11)	-
Autres provisions pour charges	281	-	-	(128)	(6)	148
<b>Total</b>	<b>3 940</b>	<b>61</b>	<b>(617)</b>	<b>(128)</b>	<b>(55)</b>	<b>3 201</b>
Non courant	2 200	61	-	-	(20)	2 241
Courant	1 740	-	(617)	(128)	(34)	960

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2024, les mouvements de provisions sont principalement dus à la reprise de 0,6 million de dollars d'une provision pour un litige fiscal dont le passif est désormais certain et s'élève à 0,7 million de dollars (voir la note 13 « Autres dettes courantes »).

## Note 19. Engagement hors bilan

<b>A la date du 31-mars-24</b>	<u>Total</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>1 – 3 ans</u>	<u>3 – 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	en milliers de dollars				
Contrats de licence et de collaboration	13 130	1 400	2 800	2 800	6 130
Contrats cliniques et de recherche	69	69	-	-	-
Contrats de licences IT	152	66	86	-	-
<b>Total</b>	<b>13 351</b>	<b>1 535</b>	<b>2 886</b>	<b>2 800</b>	<b>6 130</b>

<b>A la date du 31-déc.-23</b>	<u>Total</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>1 – 3 ans</u>	<u>3 – 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	en milliers de dollars				
Contrats de licence et de collaboration	13 480	1 400	2 800	2 800	6 480
Contrats cliniques et de recherche	71	71	-	-	-
Contrats de licences IT	319	233	86	-	-
<b>Total</b>	<b>13 870</b>	<b>1 704</b>	<b>2 886</b>	<b>2 800</b>	<b>6 480</b>

### *Engagements au titre des contrats de licence et de collaboration*

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de licence nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans le tableau ci-dessus.

### *Engagements au titre des contrats clinique et de recherche*

Nous avons signé des contrats de recherche clinique pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus dans les années à venir en lien avec nos essais cliniques et nos projets de recherche translationnelle.

### *Engagements au titre de contrats de licences IT*

Nous avons conclu un accord en lien avec l'acquisition de licences informatiques et avons l'obligation de payer des frais de licence.

## Note 20. Événements postérieurs à la clôture

### *Finalisation de la prise de participation additionnelle de 140 millions de dollars par AZ Holdings*

Après avoir obtenu l'autorisation du ministère français de l'Economie et rempli toutes les autres conditions de clôture, AZ Holdings a finalisé le 3 mai 2024 l'investissement en capital additionnel de 140 millions de dollars dans Collectis, comme annoncé précédemment par Collectis les 1er et 15 novembre 2023 (l'« Investissement Additionnel »).

Dans le cadre de l'Investissement Additionnel, AZ Holdings a souscrit à 10 000 000 actions privilégiées convertibles de « classe A » et 18 000 000 actions privilégiées convertibles de « classe B », à chaque fois au prix de 5,00 \$ par action privilégiée

convertible. Ces actions ont été émises par le conseil d'administration de Collectis conformément aux autorisations accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis qui s'est tenue le 22 décembre 2023.

Le droit de vote des actions préférentielles convertibles de « classe A » est unique avant leur conversion en actions ordinaires, et le droit de vote des actions préférentielles convertibles de « classe B » est nul, sauf pour toute distribution de dividendes ou de réserves. Les deux types d'actions préférentielles ont un privilège de liquidation (s'il y a un excédent de liquidation après le remboursement des créanciers de Collectis et une valeur nominale pour tous les actionnaires) et peuvent être convertis, à la demande d'AstraZeneca, en un nombre identique d'actions ordinaires avec les mêmes droits que les actions ordinaires en circulation.

Immédiatement après l'Investissement Additionnel, AZ Holdings possède environ 44 % du capital social et 30% des droits de vote de la société (sur la base du nombre de droits de vote en circulation à ce moment-là).

*Nomination de M. Marc Dunoyer et M. Tyrell Rivers en tant qu'administrateurs.*

Suite à la clôture de l'Investissement additionnel, la nomination de M. Marc Dunoyer et du Dr. Tyrell Rivers en tant que membres du conseil d'administration de Collectis, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis tenue le 22 décembre 2023 et conditionnée à la réalisation de l'Investissement additionnel, est effective.

*Nomination de M. Arthur Stril en tant que directeur financier par intérim*

Le 2 mai 2024, Arthur Stril a été nommé directeur financier par intérim de Collectis, en remplacement de Bing C. Wang.

*Relations avec Servier*

Le 13 mai 2024, Allogene a annoncé la signature d'un accord de modification et de règlement (l' » Amendement Servier “), qui modifie l'accord de licence entre Servier et Allogene, en vertu duquel Servier a exclusivement sous-licencié à Allogene ses droits en vertu de l'accord de licence entre Collectis et Servier (la ” Licence Servier “), pour le développement et la commercialisation de produits candidats de cellules CAR T anti-CD19 allogéniques aux États-Unis (la ” Sous-licence Allogene »). Allogene a indiqué qu'en vertu de cet amendement à la sous-licence Allogene, le territoire sous licence a été étendu à l'Union européenne et au Royaume-Uni, et Allogene s'est vu accorder une option pour étendre son territoire sous licence à la Chine et au Japon, sous réserve de certaines conditions.

## RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur l'édition de gènes avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer les tissus sains, à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, au travers de notre plateforme HEAL, pour développer des produits candidats HSPC dans les maladies génétiques. HEAL est une nouvelle plateforme de ciblage génétique développée par Cellectis qui utilise le pouvoir de la technologie TALEN® pour permettre l'inactivation, une insertion et la correction des gènes hautement efficaces dans les HSPC. A la date de ce rapport intermédiaire, Cellectis a annoncé des programmes pré-cliniques dans la drépanocytose, les maladies lysosomales et les immuno- déficiences primaires.

Nous menions (jusqu'au 31 mai 2023) nos opérations par le biais de deux segments d'activité, à savoir le secteur Thérapeutique et Plantes. Notre segment Thérapeutique se concentre principalement sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et des maladies monogéniques. Notre segment Plantes, exploité par le biais de notre filiale, Calyxt, Inc. détenue à 48,0% jusqu'au 31 mai 2023 se concentrait sur l'ingénierie de solution biologique synthétique par le biais d'une plate-forme de technologie avancée PlantSpring™, en utilisant son propre système de production différencié BioFactory pour une base diversifiée de clients cible sur un groupe élargi de marchés finaux. Suite à la finalisation de la fusion entre Cibus et Calyxt le 31 mai 2023, Cellectis ne détient plus le contrôle de Calyxt et Calyxt a été déconsolidée.

Depuis notre création au début de l'année 2000, nous avons consacré la quasi-totalité de nos ressources financières à la recherche et au développement. Actuellement, notre activité de recherche et développement se concentre principalement sur nos candidats médicaments d'immunothérapie à cellules CAR T et HSC, notamment pour la conduite des activités préclinique et la préparation des études cliniques de nos produits candidates UCART, le soutien général et administratif de ces opérations et la protection de notre propriété intellectuelle.

Nous n'avons pas de produits thérapeutiques approuvés pour la vente et nous n'avons généré aucun chiffre d'affaires provenant de la vente de produits thérapeutiques.

Au 31 mars 2024 nous étions éligibles à recevoir des paiements d'étapes de développement et commerciaux (i) conformément à l'Accord de Licence Servier daté du 6 Mars 2019, tel que modifié le 4 Mars 2020 (le « Servier License Agreement ») allant jusqu'à 410 millions de dollars et (ii) de l'accord de licence signé le 7 mars 2019 entre Allogene Therapeutics, Inc. (« Allogene ») et Cellectis (l'« Accord de Licence Allogene ») allant jusqu'à 2,8 milliards de dollars. En vertu de l'Accord de Licence Allogene, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes mondiales annuelles de tous les produits commercialisés par Allogene qui contiennent, incorporent ou sont produits en utilisant ou sont couverts par notre propriété intellectuelle concédée sous licence à Allogene en vertu de l'Accord de Licence Allogene à un taux échelonné à un chiffre (dans le haut de la fourchette). En vertu de l'Accord de Licence Servier, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes de produits commercialisés à un taux fixe à deux chiffres ainsi que des redevances à un taux à deux chiffres sur certains paiements d'étape de développement reçus par Servier.

Nous avons également conclu un accord de collaboration et de licence avec Iovance Biotherapeutics pour certaines utilisations de notre technologie TALEN.

Au cours des 3 mois clos au 31 mars 2024, nous avons tiré tous nos revenus des paiements d'étapes et de refacturation des coûts de recherche dans le cadre de l'ACR AZ. Aucun autre revenu n'a été enregistré dans le cadre d'autres accords de collaboration et de licence pour cette période.

Nous parrainons actuellement des études cliniques pour trois produits candidats exclusifs de Cellectis UCART sur huit sites pour l'étude AMELI-01, sur dix-sept sites pour l'étude BALLI-01, et neuf sites pour NatHaLi-01 comme suit :

- L'étude AMELI-01, qui a remplacé la première étude clinique d'UCART123 sur l'AML, est un essai clinique ouvert de phase 1, à une seule branche et multicentrique conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART123 chez des patients atteints de rechute ou leucémie myéloïde aiguë réfractaire (LMA r/r). L'étude AMELI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :
  - o University of Texas, MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas)
  - o H. Lee Moffitt Cancer Center & Research Institute Hospital, Inc (Tampa, Florida),
  - o Dana-Farber / Partners CancerCare, Inc. (Boston, Massachusetts),
  - o Cornell University for and behalf of its Joan and Sanford I. Weill Medical College and the New York and Presbyterian Hospital (New York, New York),
  - o Northwestern University (Chicago, Illinois),
  - o the Regent of the University of California on behalf of its San Francisco Campus (San Francisco, California),
  - o The Trustee of University of Pennsylvania (Philadelphia, Pennsylvania) et
  - o Roswell Park Cancer Institute Corporation D/B/A Roswell Park Comprehensive Cancer Center (Buffalo, New York).

A la date de ce rapport intermédiaire, AMELI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement composé de Fludarabine , Cyclophosphamide et d'Alemtuzumab (FCA).

- L'étude BALLI-01 est un essai clinique multicentrique ouvert de phase 1/2, à une seule branche, conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART22 chez des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique récidivante ou réfractaire (r/r ALL). L'étude BALLI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :
  - o Memorial Sloan Kettering Cancer Center (New York, New York),
  - o the Children's Hospital of Philadelphia (Philadelphia, Pennsylvania),
  - o the University of Chicago (Chicago, Illinois),
  - o the University of Texas, MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas),
  - o The Regents of the University of California on behalf of its Los Angeles campus (Los Angeles, California),
  - o Dana Farber/Mass General Brigham Cancer Care, Inc. (Boston, Massachusetts),
  - o Hôpital Saint-Louis AP-HP (Paris, France),
  - o Hôpital Robert Debré AP-HP (Paris, France),
  - o CHU de Nantes (Nantes, France),
  - o CHU Rennes (Rennes, France),
  - o Hospices Civils de Lyon (Lyon, France),
  - o Regents of the University of Colorado for and behalf of the University of Colorado Anschutz medical campus (Aurora, Colorado),
  - o Sarah Cannon Research Institute, LLC and St. David's South Austin Medical Center (Austin, Texas),
  - o Sarah Cannon Research Institute, LLC and TriStar Bone Marrow Transplant LLC (Nashville, Tennessee),

- o Sarah Cannon Research Institute, LLC and HCA-HealthONE, LLC d/b/a Presbyterian/St. Luke's Medical Center (Denver, Colorado) et
- o Sarah Cannon Research Institute LLC and Methodist Healthcare System of San Antonio, Ltd., LLP d/b/a Methodist Hospital (San Antonio).
- o Roswell Park Cancer Institute Corporation D/B/A Roswell Park Comprehensive Cancer Center (Buffalo, New York).

A la date de ce rapport intermédiaire, BALLI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat UCART22 totalement produit en interne.

- L'étude NatHaLi-01 est un essai clinique multicentrique de phase 1/2a conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART20x22 chez des patients atteints de lymphome non hodgkinien à cellules B (LNH-B) récidivant ou réfractaire. L'étude NatHaLi-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :
  - o Sarah Cannon Research Institute, LLC and St. David's Healthcare Partnership, LP., LLP d/b/a St. David's South Austin Medical Center (Austin, Texas),
  - o Dana-Farber/Mass General Brigham Cancer Care (Boston, Massachusetts),
  - o Hospices Civils de Lyon (Lyon, France),
  - o Clinica Universidad de Navarra (Pamplona, Spain),
  - o Hopital Saint-Louis AP-HP (Paris, France),
  - o Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Montpellier, France),
  - o Rutgers, The State University (Piscataway, New Jersey),
  - o the University of Chicago (Chicago, Illinois), et
  - o H.U Virgen del Rocio and Andalusian Public Foundation for Health Research Management in Seville (Sevilla, Spain).

A la date de ce rapport intermédiaire, NatHaLi-01 recrute des patients à la dose 2 avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat UCART20x22 totalement produit en interne.

En plus de cela, nous évaluons trois nouveaux programmes précliniques UCART, comme suit :

- UCARTMESO, qui est un produit candidat allogénique à cellules CAR T pour la mésothéline qui exprime des cancers,
- UCARTMUC1, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T contre la mucine 1 exprimée dans les cancers épithéliaux,
- UCARTFAP, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T les fibroblastes associés à des cancers dans le micro-environnement des tumeurs.

***Mise à jour concernant les essais cliniques de nos partenaires :***

- Servier et Allogene: programmes anti-CD19

Allogene a annoncé continuer à se concentrer sur le développement de son produit expérimental cemacabtagene ansegedleucel, ou cema-cel (précédemment connu sous le nom d'ALLO-501A), dans le lymphome à larges cellules B (LBCL) et la leucémie lymphoblastique chronique (CLL).

Allogene a également lancé la cohorte de phase 1b de son étude ALPHA2 pour étudier le cema-cel après la lymphodéplétion par fludarabine/cyclophosphamide et ALLO-647 chez des patients atteints de leucémie

lymphoblastique chronique/lymphome lymphoblastique de petite taille (LLC/SLL) en rechute/réfractaire. Cette cohorte comprendra jusqu'à 40 patients.

- Allogène: programmes anti-BCMA et anti-CD70

Allogène recrute dans un essai clinique de phase 1 (TRAVERSE) pour ALLO-316, un produit candidat CAR T allogénique ciblant CD70, chez des patients adultes atteints d'un carcinome rénal avancé ou métastatique (RCC). En avril 2023, Allogène a présenté les données intermédiaires de son essai TRAVERSE d'ALLO-316 lors de la réunion annuelle de l'American Association for Cancer Research (AACR).

Pour une analyse de nos besoins en capital d'exploitation et de nos sources de financement, veuillez consulter la section « Liquidités et ressources en capital » ci-dessous.

### **Faits marquants des trois mois clos le 31 Mars 2024 :**

Depuis le début de l'année 2024, les principales réalisations de Collectis sont les suivantes :

Le 16 janvier 2024, Collectis a annoncé le tirage de la deuxième tranche de 15 millions d'euros dans le cadre du contrat de crédit conclu avec la Banque européenne d'investissement (BEI) ; avec l'émission de 1 460 053 bons de souscription d'actions de la tranche B. Chaque bon de souscription de la tranche B permet à la BEI de souscrire à une action ordinaire de la Société, au prix de 2,53 €, correspondant à 99 % du prix moyen pondéré par les volumes des actions ordinaires de la Société au cours des trois derniers jours de bourse précédant la décision du conseil d'administration de la Société d'émettre les bons de souscription de la tranche B. Le nombre total d'actions pouvant être émises lors de l'exercice des Warrants de la Tranche B représente approximativement 2% du capital social en circulation de la Société à la date de leur émission. La Tranche B arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement et portera intérêt à un taux de 7% par an capitalisé annuellement et payable à l'échéance.

Le 4 mars 2024, AstraZeneca et Collectis ont approuvé le premier plan de recherche. Suite à l'atteinte de cette étape et conformément à l'ACR AZ, Collectis est en droit de recevoir le paiement d'étape correspondant de 10 millions de dollars.

### **Faits marquants après le 31 Mars 2024 :**

- Finalisation de l'investissement additionnel de 140 millions de dollars par AZ Holding

Suite à l'autorisation du ministère français de l'Économie et à la satisfaction de toutes les autres conditions de clôture, AZ Holdings a finalisé le 3 mai 2024 l'investissement en capital additionnel de 140 millions de dollars dans Collectis, comme précédemment annoncé par Collectis les 1er et 15 novembre 2023 (l' "Investissement Additionnel").

Dans le cadre de l'Investissement Additionnel, AZ Holdings a souscrit à 10 000 000 d'actions privilégiées convertibles de "classe A" et 18 000 000 d'actions privilégiées convertibles de "classe B", dans chaque cas au prix de 5,00 \$ par action privilégiée convertible, émises par le conseil d'administration de Collectis conformément aux autorisations accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis qui s'est tenue le 22 décembre 2023.

Avant leur conversion en actions ordinaires, les actions préférentielles convertibles de "classe A" ont un droit de vote simple et ne pourront en aucun cas bénéficier d'un droit de vote double, et les actions préférentielles convertibles de "classe B" n'ont pas de droit de vote, sauf en ce qui concerne toute distribution de dividendes ou de réserves. Les deux catégories d'actions de préférence bénéficient d'une préférence de liquidation (s'il reste un excédent de liquidation après le remboursement des créanciers de Collectis et de la valeur nominale à tous les actionnaires). Les actions préférentielles de "classe A" et les actions préférentielles de "classe B" ne seront émises qu'au profit d'AZ Holdings ; elles ne sont pas transférables, sauf à une société affiliée (telle que définie dans nos statuts) d'AZ Holdings. Les actions privilégiées de "classe A" et les actions privilégiées de "classe B" sont détenues sous forme nominative et ne sont admises à la négociation sur aucune bourse.

Tout détenteur d'actions privilégiées de "classe A" aura le droit, par notification écrite à la Société, de demander la conversion en actions ordinaires de tout ou partie des actions privilégiées de "classe A" qu'il détient à tout moment et, sauf accord contraire écrit entre la Société et le détenteur d'actions privilégiées de "classe A" concerné, ces actions privilégiées de "classe A" seront converties automatiquement le troisième jour ouvrable suivant la date de cette notification. Les actions privilégiées de "classe A" seront converties en actions ordinaires sur la base d'une action

ordinaire pour chaque action privilégiée de "classe A" détenue (le "ratio de conversion"). Les actions ordinaires résultant de cette conversion seront, à tous autres égards, de même rang que les actions ordinaires émises existantes.

Les actions privilégiées de "classe B" ne seront assorties d'aucun droit de vote pendant une période de 74 ans à compter de leur souscription, sauf en ce qui concerne le paiement de tout dividende ou distribution décidé par notre assemblée générale (y compris le rachat ou le remboursement de toute action du capital de la Société). Tout actionnaire d'actions privilégiées de "classe B" aura le droit, par notification écrite à la Société, d'exiger la conversion en actions ordinaires de tout ou partie des actions privilégiées de "classe B" qu'il détient à tout moment et, sauf accord contraire écrit entre la Société et le détenteur d'actions privilégiées de "classe B" concerné, ces actions privilégiées de "classe B" seront converties automatiquement le troisième jour ouvrable suivant la date de cette notification. Les actions privilégiées de "classe B" seront converties automatiquement le troisième jour ouvrable suivant la date de l'avis. Les actions privilégiées de "classe B" seront converties en actions ordinaires sur la base du ratio de conversion. Les actions ordinaires résultant de cette conversion seront, à tous autres égards, assimilées aux actions ordinaires existantes.

Nonobstant ce qui précède, toute action privilégiée de "classe A" et/ou action privilégiée de "classe B" en circulation serait automatiquement convertie en actions ordinaires sur la base du ratio de conversion si l'acquisition par une personne d'un nombre d'actions ordinaires tel que cette personne détienne plus de 90% du capital social et des droits de vote de la Société.

Immédiatement après l'Investissement subséquent, AZ Holdings détenait environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote en circulation à ce moment-là).

- Nomination de M. Marc Dunoyer et M. Tyrell Rivers en tant qu'administrateurs

Suite à la clôture de l'Investissement Complémentaire, la nomination de M. Marc Dunoyer et du Dr. Tyrell Rivers en tant que membres du conseil d'administration de Collectis, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Collectis tenue le 22 décembre 2023 et conditionnée à la réalisation de l'Investissement Complémentaire, a été rendue effective.

M. Marc Dunoyer est directeur de la stratégie d'AstraZeneca et directeur général d'Alexion, AstraZeneca Rare Disease. Il était auparavant directeur exécutif et directeur financier d'AstraZeneca depuis novembre 2013. La carrière de M. Marc Dunoyer dans le secteur pharmaceutique, qui comprend des périodes chez Roussel Uclaf, Hoechst Marion Roussel et GlaxoSmithKline ("GSK"), lui a permis d'acquérir une vaste expérience de l'industrie. Il est comptable diplômé et a rejoint AstraZeneca en 2013, où il a occupé le poste de vice-président exécutif de la stratégie mondiale des produits et du portefeuille de juin à octobre 2013. Auparavant, il a été responsable mondial des maladies rares chez GSK et (simultanément) président de GSK Japon. M. Dunoyer est membre des conseils d'administration d'Orchard Therapeutics Plc et de JCR Pharmaceuticals. Il est titulaire d'un MBA de HEC Paris et d'une licence en droit de l'Université de Paris.

Dr Tyrell Rivers est directeur exécutif de Corporate Ventures chez AstraZeneca, où il est responsable de la création et de l'exécution de stratégies commerciales innovantes et porteuses de valeur. Avant d'assumer ce rôle en 2014, il a travaillé chez MedImmune Ventures, se spécialisant dans l'investissement dans les sciences de la vie. Au début de sa carrière, le Dr Rivers a occupé divers postes chez Merck & Co, où il a dirigé le soutien technique pour les vaccins commerciaux et les initiatives commerciales mondiales pour l'accès aux technologies clés pour la recherche et le développement. Il est actuellement membre du conseil d'administration d'ADC Therapeutics, de Cerapedics et de Quell Therapeutics. Dr Rivers est titulaire d'une licence en génie chimique du Massachusetts Institute of Technology, d'un doctorat en génie chimique de l'université du Texas à Austin et d'un M.B.A. de la Stern School of Business de l'université de New York.

- Nomination de M. Arthur Stril en tant que directeur financier par intérim

Le 2 mai 2024, Arthur Stril a été nommé directeur financier par intérim de Collectis, en remplacement de Bing C. Wang.

- Relations avec Servier

Le 13 mai 2024, Allogene a annoncé la signature d'un amendement à l'accord de licence exclusive entre Servier et Allogene, en vertu duquel Servier a concédé une sous-licence exclusive à Allogene de ses droits en vertu de l'accord de licence entre Collectis et Servier (la « Licence Servier »), pour le développement et la commercialisation de produits candidats de cellules CAR T anti-CD19 allogéniques aux États-Unis (la « Sous-licence Allogene »), ainsi qu'un accord de règlement. Allogene a indiqué qu'en vertu de cet amendement à la licence Allogene, le territoire sous licence a été

étendu à l'Union européenne et au Royaume-Uni, et Allogene s'est vu accorder une option pour étendre son territoire sous licence à la Chine et au Japon, sous réserve de certaines conditions.

### **Aperçu des opérations financières :**

Nous avons subi des pertes nettes presque chaque année depuis notre création. La quasi-totalité de nos pertes nettes découle des coûts engagés dans le cadre de nos programmes de développement et des frais de vente, généraux et administratifs associés à nos activités. Alors que nous poursuivons nos programmes intensifs de recherche et de développement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes et de subir à nouveau des pertes d'exploitation au cours de périodes futures. Nous prévoyons que ces dépenses augmenteront considérablement si et à mesure que nous :

- Faisons progresser nos essais cliniques sponsorisés AMELI-01, BALLI-01 et NatHaLi-01
- Continuons de faire progresser la recherche et le développement de nos produits candidats actuels et futurs en immuno-oncologie ; de faire progresser la recherche et le développement dans les produits candidats HSC
- Poursuivons le développement et affinons le processus de fabrication de nos produits candidats en immuno-oncologie
- Maintenons nos installations de fabrication à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis), poursuivons la production dans nos installations de fabrication internes et changeons ou ajoutons d'autres fabricants ou fournisseurs de matériaux biologiques pour soutenir nos capacités de fabrication internes
- Recherchons les approbations réglementaires et de commercialisation pour nos produits candidats, le cas échéant, dont le développement est terminé avec succès
- Établissons une infrastructure de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser tout produit pour lequel nous pourrions obtenir une autorisation de commercialisation
- Cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires
- Acquérons ou concédons sous licence d'autres produits candidats, technologies ou matériel biologique
- Effectuons des paiements d'étape ou autres dans le cadre de tout accord de licence
- Maintenons, protégeons et développons notre portefeuille de propriété intellectuelle
- Cherchons à attirer et retenir du personnel qualifié nouveau et existant
- Créons une infrastructure supplémentaire pour soutenir nos activités en tant que société ouverte
- Subissons des retards ou rencontrons des problèmes avec l'un des éléments ci-dessus.

Nous ne nous attendons pas à générer des revenus importants des ventes de nos candidats médicaments tant que nous n'avons pas réussi le développement d'un ou de plusieurs de nos candidats médicaments, ou obtenu une autorisation de commercialisation pour ceux-ci, ce qui va nécessiter plusieurs années, selon nos estimations, et fait l'objet d'une incertitude élevée. Par conséquent, nous prévoyons qu'il nous faudra lever des capitaux supplémentaires avant de réaliser le développement clinique de nos candidats médicaments. En attendant de générer des revenus substantiels des ventes de nos candidats médicaments, le cas échéant, nous entendons financer nos activités d'exploitation grâce à une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos alliances stratégiques, d'apports en capitaux propres, de financements de la dette, d'aides ou de collaborations gouvernementales ou d'autres tiers, ainsi que d'accords de licence. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure ces types d'accords en cas de besoin, même à des conditions favorables, ce qui aurait un impact négatif sur notre situation financière et pourrait nous obliger à retarder, limiter, réduire ou mettre fin à nos programmes de développement ou efforts de commercialisation, ou accorderait à d'autres les droits de développer ou de commercialiser des candidats médicaments que nous préfererions sinon développer et commercialiser nous-mêmes. L'incapacité à obtenir un financement supplémentaire pourrait nous amener à cesser les opérations, en totalité ou en partie.

Nos états financiers consolidés intermédiaires pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 ont été préparés conformément aux normes comptable internationales 34 (« IAS 34 ») - Information financière intermédiaire, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

## Résultats des opérations

Comparaison entre les périodes de trois mois closes les 31 Mars 2023 et 2024

Chiffre d'affaires :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
Accords de collaboration	0	4 434	-
Autres revenus	139	95	-31,9%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>139</b>	<b>4 528</b>	<b>3164,3%</b>

L'augmentation des revenus de 4,4 millions de dollars entre les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2023 et 2024 reflète la comptabilisation de 4,4 millions de dollars en 2024 en lien avec nos obligations de performance rendues dans le cadre du premier plan de recherche de l'ACR AZ, alors que les revenus de la période de trois mois terminée le 31 mars 2023 sont immatériels.

Autres produits :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
Crédit impôt recherche	3 116	1 932	-38,0%
Autres produits	304	38	-87,6%
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 420</b>	<b>1 970</b>	<b>-42,4%</b>

La diminution des autres revenus de 1,5 million de dollars entre les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2023 et 2024 reflète une diminution du crédit d'impôt à la recherche de 1,2 million de dollars en raison d'une diminution des dépenses admissibles, et la comptabilisation au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2023 de 0,3 million de dollars représentant la partie d'un paiement initial de BPI correspondant à une subvention en vertu de notre accord de subvention et d'avance remboursable avec BPI, qui a été signé en mars 2023.

Frais de recherche et de développement :

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
Charges de personnel	(10 294)	(10 030)	-2,6%
Achats et charges externes et autres	(11 121)	(12 294)	10,5%
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(21 415)</b>	<b>(22 324)</b>	<b>4,2%</b>

En raison d'un changement de modèle d'entreprise en 2024, le groupe a décidé de réviser la présentation des dépenses d'exploitation et de réintégrer le coût des revenus dans les dépenses de recherche et de développement pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2024 et pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023.

Entre les périodes de trois mois closes le 31 mars 2023 et 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 0,9 million de dollars. Les charges de personnel ont diminué de 0,3 million de dollars, passant de 10,3 millions de dollars en 2023 à 10,0 millions de dollars en 2024, principalement en raison d'une diminution de la juste valeur unitaire moyenne des options sur actions et des attributions d'actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition entre les deux périodes. Les achats, dépenses externes et autres ont augmenté de 1,2 million de dollars (de 11,1 millions de dollars en 2023 à 12,3 millions de dollars en 2024), principalement en raison de l'augmentation des activités de fabrication pour soutenir notre pipeline de recherche et développement.

*Frais administratifs et commerciaux :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
Charges de personnel	(2 094)	(2 135)	2,0%
Achats et charges externes et autres	(2 870)	(2 969)	3,4%
<b>Frais administratifs et commerciaux</b>	<b>(4 964)</b>	<b>(5 104)</b>	<b>2,8%</b>

Entre les périodes de trois mois closes le 31 mars 2023 et 2024, les frais généraux et administratifs ont augmenté de 0,1 million de dollars. Les charges de personnel sont stables (de 2,1 millions de dollars en 2023 à 2,1 millions de dollars en 2024), l'augmentation des salaires étant compensée par une diminution consécutive des charges de rémunération à base d'actions. Les achats, charges externes et autres augmentent de 0,1 million de dollars (de 2,9 millions de dollars en 2023 à 3,0 millions de dollars en 2024).

*Autres produits et charges opérationnels :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(611)</b>	<b>35</b>	<b>-105,8%</b>

Entre les périodes de trois mois closes le 31 mars 2023 et 2024, les autres charges d'exploitation ont diminué de 0,6 million de dollars, principalement en raison de la comptabilisation de coûts liés à un litige commercial de 0,5 million de dollars en 2023.

*Résultat financier :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
Produit financiers	775	29 410	3695,9%
Charges financières	(5 177)	(3 136)	-39,4%
<b>Résultat financier</b>	<b>(4 402)</b>	<b>26 275</b>	<b>-696,9%</b>

L'augmentation des produits financiers de 28,6 millions de dollars entre les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et 2024 est principalement attribuable à une augmentation du gain de nos investissements financiers de 1,2 million de dollars, un gain de 21,3 millions de dollars dans la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé relatif à l'AIA, un gain de 1,3 millions de dollars de variation de la juste valeur des bons de souscription d'actions des tranches A et B de la BEI, un gain de 1,4 million de dollars de variation de la juste valeur de notre investissement dans Cibus, ainsi qu'une augmentation du gain de change de 3,5 millions de dollars (d'un gain de 0,0 million de dollars en 2023 à un gain de 3,5 millions de dollars en 2024).

La diminution des charges financières de 2,0 millions de dollars entre les périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et 2024 est principalement attribuable à une diminution de 0,1 million de dollars des intérêts sur les passifs de location, à une perte dans l'évaluation de la juste valeur sur l'obligation convertible de Cytovia comptabilisée au cours de la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023 de 3,3 millions de dollars, partiellement compensée par des intérêts sur le prêt de la BEI de 0,8 million de dollars, une augmentation des intérêts de préfinancement du crédit d'impôt recherche de la BPI de 0,1 million de dollars et une augmentation de 0,3 million de dollars de la perte de change (d'une perte de 1,0 million de dollars en 2023 à une perte de 1,3 million de dollars en 2024).

*Résultat net des activités abandonnées :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
<b>Résultats des activités destinées à être cédées</b>	<b>(4 691)</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>

Le résultat des activités abandonnées inclut la perte de Calyxt jusqu'à sa déconsolidation le 31 mai 2023.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, les 4,7 millions de dollars se décomposent comme suit : dépenses de R&D pour 1,3 million de dollars, dépenses de frais généraux et administratifs pour 2,2 millions de dollars, 0,7 million de dollars de perte financière nette et 0,2 million de dollars d'autres dépenses d'exploitation.

*Résultat net :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
<b>Résultat net de la période</b>	(32 525)	5 643	-117,3%

Le revenu net comprend le revenu net des activités abandonnées.

Le passage d'une perte nette de 32,5 millions de dollars pour les périodes de trois mois closes le 31 mars 2023 à un bénéfice net de 5,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2024 s'explique principalement par (i) une augmentation des revenus et autres produits de 2,9 millions de dollars, (ii) une diminution de 0,7 million de dollars de la charge de rémunération à base d'actions hors trésorerie en raison d'une diminution de la juste valeur unitaire moyenne des options sur actions et des attributions d'actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition entre les deux périodes, (iii) une variation de 30,7 millions de dollars, passant d'une perte financière nette de 4,4 millions de dollars à un gain financier net de 26,3 millions de dollars et (iv) une diminution des autres charges d'exploitation nettes de 0,6 million de dollars, et (v) une diminution de 4,7 millions de dollars de la perte nette provenant des activités abandonnées, partiellement compensées par (i) une augmentation de 1,3 million des achats, charges externes et autres et (ii) une augmentation des salaires de 0,4 million.

*Résultat net, part des minoritaires :*

	Pour les trois mois clos le 31 mars,		% de variation
	2023	2024	2024 vs 2023
<b>Résultat net, part des minoritaires</b>	(2 450)	0	-100,0%

Au cours des périodes de trois mois se terminant le 31 mars 2024, aucun gain ou perte attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'a été enregistré. La diminution de la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 2,5 millions de dollars est principalement due à la déconsolidation de Calyxt.

## **Liquidités et ressources en capital**

### *Introduction*

Depuis la création de la Société en 2000, nous avons subi des pertes et des déficits cumulés des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour presque chaque année, et nous prévoyons que nous continuerons à subir des pertes au minimum durant les quelques années à venir. Nous prévoyons la poursuite de la hausse de nos charges de recherche et de développement et de nos frais administratifs et commerciaux ; en conséquence, nous aurons besoin pour financer nos activités de fonds supplémentaires que nous pourrions lever grâce à une combinaison d'émissions d'actions, de financements par endettement, de refinancement par d'autres tierces parties, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances stratégiques et accords de licence.

Jusqu'à ce que nous puissions générer des revenus substantiels à partir de la vente de nos produits candidats, le cas échéant, nous prévoyons de financer nos activités d'exploitation par une combinaison de paiements d'étape reçus conformément à nos accords de collaboration et de licence, d'offres d'actions, de financements par emprunt, de financements gouvernementaux ou d'autres tiers et de nouvelles collaborations, et d'accords de licence. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure de tels accords lorsque cela est nécessaire, à des conditions favorables, voire pas du tout, ce qui aurait un impact négatif sur notre situation financière et pourrait nous obliger à retarder, limiter, réduire ou mettre fin à nos programmes de développement ou à nos efforts de commercialisation, ou à accorder à d'autres des droits de développement ou de commercialisation de produits candidats que nous préférierions autrement développer et commercialiser nous-mêmes. Si nous ne recevons pas de financement supplémentaire, nous pourrions être contraints de cesser nos activités, en partie ou en totalité.

Depuis notre création, nous avons financé nos activités principalement par des offres publiques et privées de nos titres de participation, une combinaison de paiements d'étape reçus conformément à nos accords de collaboration et de licence, des financements par emprunt, des gouvernements, des remboursements de crédits d'impôt à la recherche, ou d'autres financements de tiers et de nouvelles collaborations, et des accords de licence.

Nos actions ordinaires sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 7 février 2007 et nos ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 30 mars 2015.

#### *Gestion des liquidités*

Au 31 mars 2024, nous avons un dépôt à terme fixe de 15,4 millions de dollars classé comme actif financier à court terme et des liquidités et équivalents de 123,0 millions de dollars.

Les liquidités excédant les besoins immédiats sont investies conformément à notre politique d'investissement, principalement dans une optique de liquidité et de préservation du capital. Actuellement, notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie sont détenus sur des comptes bancaires et des dépôts bancaires à terme fixe, dans chaque cas principalement en France. La part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellée en dollars américains s'élève à 78,7 millions de dollars au 31 mars 2024.

#### *Historique des variations des flux de trésorerie*

Le tableau ci-dessous résume nos sources et utilisations de trésorerie Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023 et 2024.

Les flux de trésorerie de Calyxt, qui est classée en tant qu'activité abandonnée dans les états financiers au 31 mars 2023, sont inclus dans les chiffres présentés ci-dessous.

	Pour les trois mois clos le 31 mars,	
	2023	2024
	en milliers de dollars	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(28 326)	(23 315)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	230	(2 051)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	19 780	11 896
<b>Total</b>	<b>(8 316)</b>	<b>(13 470)</b>
Ecarts de change sur trésorerie en devises	669	(267)

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2024, nos flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles de 23,3 millions de dollars sont principalement dus aux paiements des fournisseurs de Collectis pour 12,9 millions de dollars, aux salaires, primes et charges sociales de Collectis payés de 14,8 millions de dollars, au remboursement du crédit d'impôt recherche français pour les années 2017 et 2018 pour 0,7 millions conformément à la décision du tribunal administratif de Paris, partiellement compensés par 0,7 million de dollars d'encaissement provenant de nos accords de licence, 0,9 million de dollars d'encaissement sur le remboursement d'impôt lié aux stock-options et 1,8 million de dollars d'encaissement provenant des revenus sur les investissements financiers.

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023, les flux de trésorerie nets utilisés dans les activités opérationnelles de 28,3 millions de dollars sont principalement dus aux paiements des fournisseurs de Collectis pour 10,2 millions de dollars, aux salaires et charges sociales payés par Collectis de 14,6 millions de dollars, aux impôts et autres payés par Collectis de 1,4 million de dollars et aux paiements d'exploitation de Calyxt de 2,0 millions de dollars, partiellement compensés par 0,2 million de dollars d'encaissement provenant des revenus de licence de Collectis.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, nos flux de trésorerie nets utilisés pour les activités d'investissement de 2,1 millions de dollars reflètent principalement l'augmentation de 1,3 million de dollars de nos actifs financiers courants excluant les variations de juste valeur sans effet sur la trésorerie, 0,4 million de dollars d'intérêts générés par notre dépôt à terme classé comme actif financier courant, 0,2 million de dollars d'investissements dans des équipements de R&D et des aménagements de bâtiments en construction en France et 0,1 million de dollars d'augmentation du dépôt de garantie pour nos locaux loués à Paris.

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023, nos flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 0,2 million de dollars reflètent principalement le remboursement d'un dépôt de garantie d'un fournisseur aux États-Unis de 0,3 million de dollars et la diminution des liquidités restreintes de Calyxt de 0,1 million de dollars,

partiellement compensés par 0,2 million de dollars d'investissements dans des équipements de R&D et des aménagements de bâtiments en cours de construction en France.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2024, nos flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 11,9 millions de dollars reflètent principalement les 16,3 millions de dollars reçus de la BEI suite au décaissement de la Tranche B, partiellement compensés par les paiements des dettes de location de 2,8 millions de dollars, le remboursement du prêt « PGE » de 1,2 million de dollars et les 0,2 million de dollars d'intérêts payés sur nos emprunts.

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2023, nos flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 19,8 millions de dollars reflètent principalement le produit de 24,8 millions de dollars de l'Offre de rachat de Collectis et 1,0 million de dollars de Financement Intermédiaire reçu par Calyxt de Cibus, partiellement compensés par les coûts de transaction liés à l'Offre Suivie de Collectis de 1,0 million de dollars, les paiements des dettes de location de 2,8 millions de dollars et le remboursement du prêt « PGE » de 1,3 million de dollars.

#### *Besoins en capital d'exploitation.*

Notre consommation de trésorerie est liée à nos activités opérationnelles internes, y compris les activités de fabrication menées dans nos installations de fabrication internes, ainsi qu'à nos activités externalisées, notamment les activités de recherche et de développement précliniques, les dépenses de fabrication et de transfert de technologie payables aux fournisseurs de CMO, les coûts et dépenses associés à nos essais cliniques, y compris les paiements aux centres de recherche clinique, aux CRO impliqués dans les essais cliniques et aux tiers fournissant des services de logistique et de test. En outre, nous devons effectuer des paiements annuels importants et payer des redevances liées à nos accords de licence avec différentes parties, notamment Life Technologies et l'Université du Minnesota. Nous engageons également des dépenses importantes en matière d'audit, de services juridiques, réglementaires et fiscaux liés à nos obligations en tant que société publique aux États-Unis et à notre conformité continue avec les exigences de la SEC et de l'inscription à la cote des bourses américaines.

À ce jour, nous n'avons pas généré de revenus provenant de la vente de produits thérapeutiques. Outre les liquidités générées par nos activités (y compris les paiements effectués dans le cadre de nos accords de collaboration), nous avons financé nos activités depuis notre création principalement par des offres publiques et privées de nos titres de participation, une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos accords de collaboration et de licence, des financements par emprunt, des gouvernements, des remboursements de crédits d'impôt à la recherche, ou d'autres financements de tiers et de nouvelles collaborations, et des accords de licence.

Nous ne savons pas quand, ni même si, nous allons générer des recettes provenant des ventes de produits thérapeutiques. Nous ne pensons pas générer des revenus importants provenant de la vente de produits sauf si, et jusqu'à ce que, nous obtenions l'homologation et commercialisons l'un de nos candidats médicaments actuels ou futurs.

Nous sommes soumis à tous les risques inhérents au développement de nouveaux produits de thérapie génique, et nous pouvons rencontrer des dépenses imprévues, des difficultés, des complications, des retards et d'autres facteurs inconnus qui peuvent nuire à nos activités.

Nous prévoyons que nous aurons besoin de fonds supplémentaires dans le cadre de nos activités continues, notamment pour poursuivre le développement de nos produits candidats existants et pour mener d'autres activités de développement liées à des produits candidats supplémentaires.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 123,0 millions de dollars au 31 mars 2024, et compte tenu de l'investissement en capital de 140,0 millions de dollars reçu le 3 mai 2024, conformément à l'accord d'investissement ultérieur, la société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie seront suffisants pour financer ses activités jusqu'en 2026 et, par conséquent, pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective qui comporte des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en fonction d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer fausses, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement. Nos besoins de financement futurs, à court et à long terme, dépendront de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- le lancement, la progression, le calendrier, les coûts et les résultats des études précliniques et cliniques pour nos candidats médicaments
- la capacité de produire nos produits en France et aux États-Unis

- le résultat, le calendrier et le coût des homologations par les instances américaines et non américaines de régulation, en prévoyant l'éventualité qu'elles nous imposent d'entreprendre des études complémentaires
- la capacité de nos candidats médicaments à progresser avec succès au cours du processus de développement clinique
- les coûts engagés pour déposer, poursuivre, défendre et faire valoir des revendications de brevets et autres droits de la propriété intellectuelle
- notre besoin d'étendre nos activités de recherche et de développement
- notre besoin et notre capacité à embaucher plus de personnel
- notre besoin de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes internes, y compris des procédés de fabrication de nos candidats médicaments
- les répercussions des évolutions technologiques et commerciales concurrentes
- le coût d'établissement des capacités de promotion, de commercialisation et de distribution de tous les produits susceptibles d'être homologués

Si nous ne pouvons pas développer nos activités, ou à défaut saisir des opportunités d'affaires, parce que nous manquons de capitaux suffisants, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

### **Engagements hors bilan**

Au 31 mars 2024, nous n'avons pas d'engagement hors-bilan tels que définis par la SEC.

### **INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE**

Pour des informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché qui nous affectent, voir « Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché » à la rubrique 11 de la partie I du rapport annuel. Il n'y a eu aucun changement important dans les informations qui auraient été fournies dans le cadre de l'élément 3 depuis la fin de l'année précédente jusqu'au 31 mars 2024.

### **CONTROLES ET PROCEDURES**

Nous devons maintenir un contrôle interne efficace lié à l'émission de nos rapports financiers afin de publier avec précision et rapidité nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, en tant qu'entreprise cotée aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, ou appelée la loi Sarbanes-Oxley, exige, entre autres, que nous évaluons l'efficacité de nos contrôles et procédures de divulgations d'information financière et l'efficacité de notre contrôle interne lié à l'émission de rapports financiers à la fin de chaque exercice fiscal. Nous avons publié le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne de l'information financière, conformément à la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, en date du 31 décembre 2023.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, il n'y a pas eu de changement dans le contrôle interne de la société relatif à l'information financière qui ait affecté de manière significative, ou qui soit raisonnablement susceptible d'affecter de manière significative, le contrôle interne de la société relatif à l'information financière.

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### *Procédures judiciaires*

De temps à autre, nous pouvons être impliqués dans diverses réclamations et procédures judiciaires relatives à des réclamations découlant de nos activités. Nous avons entamé une procédure d'arbitrage par l'intermédiaire du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris qui, si le tribunal arbitral ne se prononce pas en notre faveur, pourrait avoir un impact négatif sur nos activités. Pour plus d'informations, voir la section "Risk Factors - Risks Related to Our Reliance on Third Parties - Servier's discontinuation of its involvement in the development of CD19 Products and related disagreements may have adverse consequences" de notre rapport annuel "Form 20-F" déposé auprès de la SEC pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Quelle que soit l'issue, les litiges peuvent avoir un impact négatif sur nous en raison des coûts de défense et de règlement, du détournement des ressources de gestion et d'autres facteurs.

#### *Facteurs de risque*

Il n'y a pas de changement significatif aux facteurs de risque décrits au point 3.D. du rapport annuel de Collectis sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.